



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

**Séance du jeudi 7 octobre 2010
qui s'est déroulée à la CCI du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
Adjoint des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 7 octobre 2010 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCI du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

UR 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Geneviève VERRO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 9 septembre 2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 0.2 - Modification d'un délégué représentant la CAGB au sein de l'Association Mission Locale Espace Jeunes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- désigne M. Michel OMOURI comme représentant de la CAGB au sein de l'Association Mission Locale Espace Jeunes à la place de M. Edouard SASSARD.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳R 1.1.1 - Décision Modificative n°2

A la majorité, 7 Contre, le Conseil de Communauté adopte la proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2010 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 108 Contre : 7 Abstention : 0

↳R 1.1.2 - Création d'une APCP n°10.2 - « Réalisation d'itinéraires cyclables »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création de l'autorisation de programme de l'opération « Réalisation d'itinéraires cyclables » sur la période 2010-2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.1.3 - Dotation de solidarité communautaire 2010 - Volet solidarité économique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant du volet solidarité économique de la DSC 2010 (946 245 €) et autorise son versement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (Octobre 2010)

Mmes HINCELIN et MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les nouvelles demandes de garantie d'emprunts, en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 1.1.5 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et les Communes du Grand Besançon pour l'achat de fournitures administratives

A la majorité, 2 Contre et 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 107 Contre : 2 Abstentions : 7

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Poste de Chargé de projet Systèmes (catégorie A)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Poste de Chef de service opérationnel de collecte (catégorie A)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Réforme du Compte Epargne Temps (CET)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide la mise en œuvre du nouveau dispositif du Compte Epargne Temps.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Intervention de M. Pierre RADANNE, Expert en politiques énergétiques face au changement climatique

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

↳ R 4.2 - Fonds « Centres de village » - Projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans

M. BLESSEMAILLE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % du reste à charge du projet d'espace-loisirs de la Fontaine de Braillans, soit 13 443,20 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Etude de valorisation et de préservation des collines de la vallée du Doubs - Résiliation du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'arrêt à l'issue de la phase I de la mission du groupement de bureaux d'études Balduinoi-Corrado-JCN paysages chargé d'une mission d'étude dans le cadre de l'étude de valorisation et de préservation des collines de la vallée du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre cette décision d'arrêt d'exécution, à signer toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 - Repérage de porteurs de projet, animation et formation dans le cadre de SAUGE - Demande de subvention de l'AFIP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 560 € à l'AFIP pour la réalisation d'actions de repérage de porteurs de projet et d'animation dans le cadre de Sauge.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.5 - Familles Actives pour le Climat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite de l'opération « Familles Actives pour le Climat »,
- se prononce favorablement sur le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des demandes de subvention auprès du FEDER et de l'ADEME.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.6 - Règlement intérieur de la plateforme de stockage bois énergie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le règlement intérieur de la plateforme de stockage bois énergie.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture

A la majorité, 1 Contre, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 au marché de Démolition/Terrassement pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 119 Contre : 1 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Cession des actions Grand Besançon de la SEM Citadelle - Dissolution de la SEM Citadelle

Mmes FELLMANN, PANIER et TISSIER, MM. FOUSSERET, LIME, MONNEUR et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le représentant de la CAGB au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM, à approuver la dissolution de la SEM Citadelle ainsi que la convention de dissolution entraînant la transmission universelle de patrimoine de la SEM à la Régie,
- approuve la cession, à la Ville de Besançon, des 200 actions détenues par le Grand Besançon dans le capital de la SEM Citadelle, à leur valeur d'acquisition, soit la somme de 3 125,20 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Nancray - Intérêt communautaire et plan de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire, l'aire d'accueil de camping-cars située sur la commune de Nancray, localisée sur le parking du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises,
- valide le plan de financement correspondant et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions de la part du Département du Doubs et de la Région Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ces marchés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon

↳ R 7.1 - Programmation de Droit Commun en 2010 - Financement sur crédits délégués de l'Etat (2^{nds} dossiers)

Mme HINCELIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces nouveaux dossiers de la programmation de Droit Commun en 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Subventions pour la réalisation de logements publics - PRU de Clairs Soleils

Mmes HINCELIN et MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ces subventions à Grand Besançon Habitat pour un montant total de 98 365,65 €, pour la construction de 47 logements dans le cadre du PRU de Clairs Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Modification des statuts du SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur la modification statutaire du SYBERT.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳R 2.1 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1^{ère} ligne de tramway

A la majorité, 8 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1^{ère} ligne de tramway à la société GEOTEC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 8 Abstentions : 2

↳R 2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique

A la majorité, 8 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes les pièces permettant sa mise en œuvre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 8 Abstentions : 2

↳R 2.3 - Tramway - Acquisition d'une propriété bâtie dans le secteur de Polygone/Brûlard

A la majorité, 8 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve l'acquisition des biens pour un montant total de 87 080€ et nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, cédés par Habitat 25 et dans les conditions énoncées en séance,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et à solliciter toutes autorisations utiles à permettre la démolition des biens préalablement à cette acquisition.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 110 Contre : 8 Abstentions : 2

↳R 2.4 - Tramway - Autorisation de déposer un dossier de demande de financement complémentaire au titre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement

A la majorité, 9 Contre, 10 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de financement complémentaire, auprès des services de l'Etat, dans le cadre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement, pour un montant de 5,3 M€ au titre de l'actualisation du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway et pour un montant de 1,75 M€ au titre de la mise en place d'un système d'économie d'énergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires en vue d'un financement complémentaire sur la mise en œuvre d'un système de récupération et d'économie d'énergie, auprès d'autres financeurs potentiels (Union Européenne, ADEME...).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 9 Abstentions : 10

↳R 2.5 - Appel d'offres relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres pour la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 2.6 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres pour l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳R 3.1 - Portes de Vesoul - Vente d'une assiette foncière à la Région Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente au profit de la Région Franche-Comté de la parcelle sise à Besançon, section OP n°327 (30a 87ca), au prix de 18 522,00 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳R 3.2 - Portes de Vesoul - Avenant au marché d'études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché « Etudes préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes de Vesoul »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la collectivité - Bilan au 31/12/2009

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2009 pour un montant de 45 212 386 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + CAGB) à l'opération à hauteur de 19 143 069 € HT dont 3 033 932 € HT pour le Grand Besançon (soit - 28 % par rapport au précédent bilan),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°9 à la Convention d'Aménagement actant ces dispositions financières,
- valide les modalités de financement de l'opération notamment la souscription par la sedD d'un emprunt de 3 M€ pour permettre le règlement des dépenses de la concession,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 aux conventions d'avance en vue de les proroger jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté - Soutien financier 10^{ème} anniversaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 3 000 € à l'Incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté pour l'organisation de la journée des 10 ans de l'Incubateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet CORTECS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement du Grand Besançon de 25 000 € sous forme de subvention au bénéfice de COVALIA, sous réserve du maintien de l'emploi et de l'activité de cette entreprise pendant 5 ans sur le territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°1 - Convention triennale 2009-2011 Région Franche-Comté, Grand Besançon et OSEO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) à hauteur de 150 000 € en 2010,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et OSEO Innovation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - sedD - Modification des statuts

MM. FOUSSERET, LEUBA, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la sedD,
- approuve l'ouverture du capital de la sedD à un nouvel actionnaire financier, et en l'occurrence au Crédit Agricole d'ores et déjà pressenti, avec ses incidences sur la composition et le fonctionnement de la Société (Capital, Conseil d'Administration) et sur le poids que détient la CAGB au sein des Assemblées d'Actionnaires,
- autorise son(s) représentant(s) à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la sedD à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et le(s) dote de tous pouvoirs à cet effet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - SMAIBO - Modification des statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des statuts du SMAIBO.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - Chocolat en Fête - Soutien financier pour l'organisation du Salon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 500 € à l'Union des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Glaciers et Traiteurs du Doubs pour l'organisation du salon « Chocolat en Fête ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.

46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 20h15.

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) **La Vèze :** Jacques CURTY **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), J.L. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, J.C. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), J.P. MARTIN (à partir du rapport 4.1), J.M. BOUSSET

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Salle des séances de la CCI du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines et Communication, TIC

Finances

Ressources humaines

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Commission n° 05 : Culture, Tourisme et Sports

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Commission n° 02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Commission n°03 ; Economie, Emploi et Insertion

Questions diverses

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté
Séance du jeudi 7 octobre 2010

*(La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)*

- : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance
du Conseil de Communauté**

M. LE PRESIDENT.- ... Le secrétariat sera assuré ce soir par Geneviève VERRO d'Auxon-Dessus, sollicitée par son maire, on la remercie.

Le quorum est très largement atteint, les pouvoirs reçus de Jean-Jacques DEMONET à Jean-Louis FOUSSERET, de Didier GENDRAUD à Marie-Noëlle SCHOELLER, de Jean-Pierre GOVIGNAUX à Jean-Claude ROY, de Jean ROSSELOT à Edouard SASSARD, de Daniel HUOT, à partir de son départ, à François LOPEZ, de Jean-Marie GIRERD à Mireille PEQUIGNOT, de Monsieur OMOURI à Pascal BONNET, de Madame JEANNIN à Catherine GELIN, de Raymond REYLE à Christian MAGNIN-FEYSOT, de Philippe CHANEY à A. KOELLER, c'est Anne ? Ou... Auguste, Auguste KOELLER.

Très bien, alors, donc tout cela c'est en ordre.

Y-a-t-il des remarques par rapport au dernier procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010 ? Je n'en vois pas.

**Rapport n°0.2 - Modification d'un délégué représentant la CAGB au sein de l'Association
Mission Locale Espace Jeunes**

M. LE PRESIDENT.- Le 7 septembre dernier, Monsieur SASSARD a formulé le souhait de ne plus être représentant de la CAGB au sein de l'Association Mission Locale Espace Jeunes. Il est donc proposé de désigner Monsieur Michel OMOURI. Il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. Nous passons au point I de l'ordre du jour : Finances, Communication et Ressources Humaines, Gabriel.

Commission n° 01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°I.I.I - Décision Modificative n°2

M. BAULIEU.- Eh bien, si vous le voulez bien, nous pouvons examiner, relativement rapidement, ces quelques rapports sur les questions financières et Ressources Humaines.

Tout d'abord, une Décision Modificative n°2 qui porte sur quelques opérations de, j'ai envie de dire, de régularisations comptables et tout particulièrement sur :

- une accélération du programme en matière d'équipements pour la collecte des ordures ménagères, suite à notre décision politique de nous orienter vers la Redevance Incitative au poids,
- et puis une mise en œuvre du dispositif de flux financiers entre le SMPSI, le Grand Besançon et la Ville de Besançon.
- Le reste touchant, encore une fois des opérations comptables, sans omettre la création, c'est ce que nous vous proposons, d'une AP/CP pour la réalisation d'itinéraires cyclables.

Voilà, le décor est planté sur cette DM qui conduit à... (*Brouhaha dans l'Assemblée*)

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît...

M. BAULIEU.- ...A un recours prévisionnel à l'emprunt augmenté de 812 000 € avec une répartition en négatif sur le budget principal et bien évidemment, donc, 1 430 000, très positif au niveau du budget annexe Déchets, je viens de vous dire pourquoi.

- Donc sur le budget principal, encore une fois sans nous y arrêter trop longtemps, sur « Economie, Emploi et Insertion », il y a les opérations qui sont liées, au retour des équipements du SMPSI sur la mécanique initialement envisagée. Vous avez même un beau schéma explicatif dans le rapport, quelques régularisations comptables sur, les itinéraires cyclables, on y vient dans le rapport qui suit, mais donc il y a création d'AP/CP et ajustement financier en conséquence avec, d'ailleurs, une non réalisation sur 2010, compte tenu de l'avancée technique des dossiers. Je passe sur l'équilibre du budget qui, donc, conduit sur le budget général à une diminution de recours à l'emprunt d'un peu plus de 600 000 €.
- Sur le budget annexe Transports, donc il s'agit d'ouvrir les crédits pour une étude d'accessibilité à la Citadelle, vous avez toutes les indications sur 43 000 €, avec le nouvel équilibre du budget qui en résulte.
- Sur le budget annexe « Conservatoire à Rayonnement Régional », quelques opérations financières sur une régularisation de financement d'une opération de communication qui était passée en investissement pour 15 000 €, le nouvel équilibre qui en résulte.
- Et puis l'opération importante concernant le budget annexe Déchets qui est une conséquence des décisions politiques que nous avons prises et qui nécessite de ne pas tarder à renouveler le parc de collecte, le parc camions et donc de bennes de collectes. C'est la raison pour laquelle nous devons abonder les crédits en matière d'investissement. Ce qui, sur la période, ne change pas, il y a une anticipation en termes d'investissement sur cet exercice et donc une majoration de 1 430 000 € supplémentaires qu'on retrouve, d'ailleurs, dans l'augmentation du recours à l'emprunt pour ce budget.

Quelques ajustements sur les opérations relatives au personnel puisqu'on a fait davantage appel à des CDD qu'à des prestataires, donc 110 000 en moins, 110 000 en plus.

Des annulations de rattachements et régularisations comptables dont je parlais tout à l'heure. Et puis le nouvel équilibre qui en résulte, avec la consolidation conduisant donc à un recours à l'emprunt majoré de 812 000 €, sachant que cela résulte essentiellement de la majoration de 1 430 000 pour le budget Déchets, puisque sur les autres budgets nous sommes sur le budget principal à un moindre recours à l'emprunt.

Donc voilà les éléments essentiels de cette DM 2 dont les éléments principaux, encore une fois, vous sont rappelés dès le résumé introductif.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette DM 2 ? Monsieur GONON.

INTERVENANT FEMININ.- Madame TISSIER.

M. GONON.- Oui, Monsieur le Président, il m'a semblé qu'il manquait dans cette Décision Modificative une ligne budgétaire que j'aurais appelée « sécurité physique ». Avant de vous en parler, je voulais juste faire une toute petite observation concernant le coût des pistes cyclables qui vont être implantées dans un certain nombre d'endroits de la CAGB, j'ai fait un ratio, le prix au kilomètre. Et je suis étonné de voir que, dans certains cas, le kilomètre va coûter 23 350 € et que dans d'autres cas le kilomètre va coûter 366 666 €, c'est-à-dire un rapport de 1 à 16. J'ai pris comme référence, parce que je cherchais à savoir quel était le véritable prix d'un kilomètre de piste cyclable et j'ai pris comme référence le Conseil Général du Doubs qui a publié son budget pour la Véloroute, c'est-à-dire 135 km dans le département du Doubs pour un coût de 13 M et demi, c'est-à-dire le kilomètre à 100 000 €. Alors comment pouvons-nous arriver à de telles variations entre 23 000 et quelques euros et 366 000 € ? Ça c'était une petite question annexe.

Sur le dossier de la sécurité, j'aurais voulu intervenir et j'aurais voulu vous faire deux propositions qui apparaissent dans le budget, alors peut-être pas dans cette Décision Modificative immédiatement aujourd'hui, mais peut-être dans la prochaine présentation budgétaire. Et cela concerne à la fois le rond-point de Beure et à la fois le point de passage au-dessus de Micropolis, de la future rocade Ouest, telle qu'elle va être aménagée une fois que le contournement des Mercureaux sera ouvert.

Il semblerait qu'il y a un flux extrêmement important qui descend de ce tunnel des Mercureaux, de l'ordre de 17 000 voitures par jour, qui vont s'agglomérer d'un côté, sur le rond-point de Beure et de l'autre côté dans l'étranglement de Micropolis. Et je pensais notamment, je relisais un certain nombre d'articles sur l'aménagement des pistes pour piétons et pour les vélos. Et s'il me semble qu'il y a un certain nombre de négociations qui sont en cours actuellement, est-ce que nous aurons, avec certitude, des pistes organisées aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes au rond-point de Beure, et la même chose pour piétons et cyclistes au niveau du passage entre Micropolis et Planoise ?

J'ai été un petit peu, je vais utiliser un mot fort, mais j'ai été un petit peu traumatisé par l'accident qui est arrivé à cette jeune fille, la petite Léa, la semaine dernière, sur un passage piéton avec un feu tricolore. Et je me demandais notamment et je l'ai dit et je l'ai écrit dans la presse, s'il ne serait pas souhaitable, même à titre provisoire, de créer une passerelle pour franchir cette future 4 voies qui va passer maintenant devant Micropolis, il y a des arrêts de bus, il y a des gamins qui passent. J'ai lu ce matin qu'il y avait un petit enfant qui avait été écrasé entre Belfort et Montbéliard, je ne sais plus où exactement, en traversant de façon impromptue une 4 voies alors qu'elle était sécurisée et je me demande s'il n'est pas de notre responsabilité de prévoir, même à titre provisoire, un équipement qui pourrait assurer la sécurité de ce passage, de ces deux passages.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous, Monsieur GONON, tout d'abord pour le prix des kilomètres pour les pistes cyclables, la calculatrice c'est effectivement un élément de comparaison, ensuite il faut regarder où passent les pistes cyclables et c'est vrai que quand on fait des pistes cyclables en ville ou qu'elles passent sur des ouvrages, c'est totalement différent que lorsqu'elles sont en rase campagne. Voilà, donc il y a des moyennes, dire que le kilomètre de piste cyclable coûte tant, cela ne correspond à rien, surtout pas dans une ville ou dans une agglomération où les situations sont très largement différentes.

On peut certainement dire combien coûte un kilomètre de piste cyclable en rase campagne, lorsqu'il faut défoncer le sol, mettre dessus du gravier et le regoudronner, cela on peut le faire, mais en ville cela dépend, c'est comme si vous compariez le kilomètre de piste cyclable, je ne sais pas moi, à Paris dans le Marais, avec un kilomètre de piste cyclable entre Braillans et Marchaux, bon avec toute l'amitié que j'ai pour le Maire de Braillans et pour Madame le Maire de Marchaux, premièrement.

Deuxièmement, moi je ne vais pas revenir sur l'accident de la petite Léa, parce que c'est un drame qui est arrivé sur un passage parfaitement protégé, un passage clouté, un endroit où l'on peut traverser en plusieurs fois, avec un carrefour à feux, parfaitement protégé, c'est un drame lié à l'inconscience, voire peut-être un côté même, on peut le dire, presque criminel des personnes qui conduisent sous l'emprise de stupéfiants. Pour moi je ne veux pas reprendre ça, parce que c'est très triste, nous sommes très tristes et ce que je peux vous dire c'est que, sans en parler, parce que je ne tiens pas, oui j'ai la voix qui se noue, je ne tiens pas à parler là-dessus, mais ce que je peux vous dire c'est que nous faisons ce qu'il faut pour accompagner cette famille, cette dame, cette mère qui pleure sa petite poupée. Donc moi je ne vais pas revenir là-dessus parce que je trouve que ce n'est pas digne d'une assemblée comme la nôtre.

Deuxièmement, concernant Beure, j'ai reçu les associations, qui ont raison d'ailleurs, les associations de cyclistes, on les a reçus, entre autres avec Nicole WEINMAN pour leur expliquer les choses et j'ai même, en accord avec elle, si je me souviens, demandé qu'il y ait une table ronde avec le Préfet. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger, Monsieur GONON. J'ai bien vu ce que votre article..., cela me permet d'y répondre. Je me permets de vous signaler à nouveau que l'ouvrage appelé « Voie des Mercureaux » et Rode Nord-Ouest est un ouvrage de maîtrise d'ouvrage Etat et que, même s'il est largement financé par la Ville de Besançon, l'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Général du Doubs et la Région de Franche-Comté. C'est un ouvrage d'Etat. Et lorsque, effectivement, on m'a fait part de ces difficultés de pistes cyclables, j'ai trouvé que ces demandes étaient justifiées et j'ai, pour la partie bisontine, demandé à mes services qu'ils puissent aménager d'ailleurs un petit morceau qui était en pente, mais c'est un aménagement global qu'il convient de faire entre le rond-point de Beure et Micropolis. Je crois que, à Besançon, ce n'est pas facile à faire, nous avons beaucoup avancé et il y a beaucoup à faire encore, car c'est vrai que dans les conditions actuelles, pour une multitude de raisons, le vélo est très attractif et il y a de plus en plus de gens qui font du vélo. Il suffit de voir par exemple le succès de Vélocité.

Donc, ce que je peux vous dire c'est que, bien sûr, et celles et ceux qui s'occupent du vélo à la Ville ou à l'Agglo, je pense par exemple à Cyril DEVESA et à Nicole WEINMAN, savent bien pour la Ville, et à l'Agglo la commission qui s'en préoccupe, savent bien que tous les projets sont regardés avec une prise en compte des flux vélos. Entre autres, par exemple, pour le tramway tout cela a été effectivement étudié en détail. Ensuite, j'ai lu aussi ce que vous pouviez dire par rapport à Micropolis. Il ne s'agit pas de gaspiller de l'argent, il s'agit de faire en sorte, parce que j'y tiens, parce que c'est une nécessité, il s'agit de faire en sorte que les habitants du plateau qui descendent à Besançon et ceux de, dans l'Agglo, dans la Boucle, dans l'Agglo générale et ceux qui montent, puissent éviter, qu'on puisse éviter qu'ils ne soient scotchés, embouteillés, lorsque la rocade, la Voie des Mercureaux sera ouverte. J'ai dit, redit, rereredit, tout le monde a dit, que nous allons à la catastrophe. Et j'ai effectivement mis tout mon poids dans la balance pour que, avec des crédits qui restaient, 1,9 M€, on puisse faire en sorte qu'un aménagement provisoire, mais qui restera pendant un certain temps, puisse être mis en place, qui préfigurera d'ailleurs l'aménagement définitif, pour que l'on soit moins embouteillé entre Beure et les tours Amitié.

C'est une demande quasi unanime. Alors maintenant vouloir chercher des poux dans la tête, je ne sais, enfin si, je sais bien d'ailleurs pour quelles raisons, moi je trouve que ce n'est pas très intéressant tout ça, il y a, les passerelles, on sait très bien, ou les souterrains, j'ai vu un souterrain, je pensais, Monsieur GONON que vous saviez que, sous ces voies là il passe des collecteurs. Des collecteurs d'égouts, énormes, énormes, énormes, je pensais même que vous saviez que ces collecteurs d'égouts ils servaient aussi de réservoirs de stockage en cas de pluie et qu'on ne peut pas traverser une chaussée comme ça par un souterrain quand il passe du gaz, de l'électricité, de l'eau, de l'assainissement et un égout qui doit faire, je ne sais pas combien, Christophe, peut-être plusieurs mètres de diamètre.

Donc dire cela, excusez-moi c'est vouloir faire parler de soi, remarquez, cela dit, vous avez réussi, mais je dis ce soir, publiquement, que voilà les vrais raisons. En plus, on sait très bien, parce qu'il faut être pragmatique et je m'honore d'être pragmatique, on sait très bien que lorsque l'on fait un souterrain, s'il n'est pas très, très large, très largement dimensionné, comme celui que nous avons fait aux Hauts de Chazal, il n'est pas utilisé. Regardez ce qui se passe près de l'Ecole d'horlogerie, peut-être ne le savez-vous pas, quand vous voyez tous les élèves traverser la route, il y a un souterrain, il n'est pas utilisé. Regardez ce qui se passe près du Lycée Pergaud, il est très peu utilisé. Malheureusement très peu utilisé, parce que très peu attractif et puis parce que les personnes ne descendent pas dans le souterrain. Il faut donc et pour les passerelles c'est pareil, les passerelles c'est un vieux débat la passerelle de Planoise. Les passerelles, il faut qu'elles soient attractives, il faut qu'on les utilise. Faute de quoi que se passe t-il ? On met des passerelles, avec des ascenseurs, parce qu'il faut aussi permettre l'accès aux personnes handicapées, aux personnes en situation d'handicap, elles ne sont pas utilisées.

Donc nous avons mis en place, en accord avec, c'est une décision commune, le Département, la Région, les services de l'Etat, qui, à mon avis, ont quand même quelques compétences dans le domaine, d'un passage qui sera sécurisé. C'est pour ça, je ne peux pas vous laisser dire, venir vous appuyer sur ce drame terrible qui a frappé cette gamine, cette famille, vous appuyez là-dessus pour dire qu'on ne prendrait pas compte, en compte les problèmes de sécurité, je n'en dirai pas plus, mais ce n'est pas bien, ce n'est pas bien, voilà. Donc bien sûr que nous allons prendre cela en compte, bien sûr que cela sera sécurisé. Et comme toujours, lorsque des piétons traverseront, les voitures s'arrêteront, s'arrêteront puisque c'est comme ça qu'il faut faire pour assurer la sécurité totale des piétons.

Je rappelle cependant que les piétons qui traversent là ce sont, lorsqu'il y a des manifestations importantes à Micropolis, essentiellement la Foire Comtoise, essentiellement des concerts ou des grandes manifestations comme Micronora et qu'à ce moment là, il y aura effectivement donc un ralentissement de la circulation puisqu'on devra traverser et que la seule solution à tout cela, eh bien, effectivement, c'est le développement des transports en commun. Voilà ce que je voulais vous dire, sans vouloir rentrer dans une vague polémique. Mais le souterrain, regardez ce qui passe dessous, regardez combien cela coûte, regardez que ce n'est pas attractif, que ce n'est pas utilisé et pour les passerelles c'est la même chose. Voilà, donc je pense que ce n'est pas le Président qui a pris la décision, ce sont nos services techniques, Ville, Agglo, Conseil Général, Région, Etat, qui ont proposé cela pour que cela fonctionne.

Parce que, par contre, cela me donne l'occasion de redire quand même que toute cette maîtrise d'ouvrage c'est l'Etat et que je suis très inquiet. Il faut dire nous sommes très inquiets, car je ne connais personne ici qui ne soit pas inquiet des conséquences demain de l'ouverture de la Voie des Mercureaux. Car lorsque, moi je donne toujours cette image, lorsque l'on a deux tuyaux comme ça et que ça repasse dans un tuyau comme ça au milieu, cela ne fonctionne pas bien.

Donc je me tue à le dire depuis des années, je pense que je serai aussi entendu et que l'on pourra re-répéter que le Président est inquiet par rapport à cela et que j'ai demandé à Monsieur le Préfet que ces travaux là soient faits rapidement, rapidement, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de gêne. Mais il faut aussi une période telle que cela n'handicape pas la Foire Exposition qui a aussi besoin de... il faut qu'on puisse y accéder. Donc ce n'est pas facile, voilà ce que nous allons faire. Madame Joëlle.

Mme. SCHIRRER.- Oui, je voulais revenir simplement sur les pistes cyclables. C'est un projet qui nous tient à cœur depuis l'autre mandat, le Précédent mandat, de développer des chemins de randonnée et des pistes cyclables. Besançon, la Ville de Besançon vient d'accorder des crédits à une association pour « Vélo Campus », pour monter l'association « Vélo Campus ». C'est pour une somme modique, les étudiants pourront avoir un vélo et il y aura garage près de lieux différents, la Bouloie ou centre-ville. Mais ce que je voulais dire, c'est outre le fait qu'il faut absolument améliorer cette desserte en vélo par des pistes cyclables et éviter les ruptures comme il y a maintenant, cela ne peut pas se faire en un jour mais cela va se faire progressivement et cela j'ai bon espoir. Et aussi, ce que je voulais dire, c'est que tous les étudiants n'habitent pas à Besançon, il y en a beaucoup qui habitent dans les villages de la périphérie et qui ont besoin et qui aiment se déplacer en vélo, ils ont l'âge pour faire du vélo et se déplacer en vélo et, oui, mais plus peut-être eux que d'autres et là, on a quand même quelque chose qui crée aussi une animation dans la communauté étudiante. Et donc c'est cela aussi que je veux souligner avec des randonnées pendant le week-end, avec d'autres possibilités que de faire qu'un mode de déplacement domicile et lieu de travail ou d'études.

M. LE PRESIDENT.- Bien, à part ça pas d'autres remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pardon. Madame TISSIER.

Mme. TISSIER.- Oui, juste une intervention pour saluer la création de l'AP/CP par rapport au budget « Pistes cyclables ». Mais pour attirer aussi l'attention sur le retard qu'on a pris pour différentes raisons, on est à peu près à 12 kilomètres au niveau de l'Agglomération et on a défini 85 kilomètres d'aménagements prioritaires. Donc je pense que cette AP/CP va pouvoir mieux gérer le budget, mais on a pris beaucoup de retard et on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de demandes et des demandes intéressantes en matière d'intermodalité, justement par rapport aux gares de l'Agglomération. Si on regarde l'enquête publique qui a été faite au niveau de la halte d'Ecole-Valentin, on s'aperçoit que sur les remarques qui ont été faites, celle qui ressort en premier (avec 23 remarques), concerne les aménagements cyclables. Même les parkings arrivent ensuite, avec 19 remarques. Et je pense qu'on est à un tournant et que, on va certainement devoir accélérer, ce n'est pas forcément des gros aménagements, mais sécuriser les itinéraires pour aller aux haltes ferroviaires et cela sera certainement quelque chose qui va justement permettre à pas mal de gens de rejoindre, d'utiliser les transports en commun, que ce soit les haltes ferroviaires ou les parcs relais, mais régler un certain nombre de problèmes.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci, est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. RUTKOWSKI.- Juste pour dire qu'il y a une petite erreur sur le montant de la DM, là, ce serait peut-être pas mal de le corriger. On est à 8 M et des briquettes, là...

M. BAULIEU.- Je me retournais parce que Serge me faisait signe. Oui, c'est bien, vous l'avez dans le rapport, 812 540,87 €.

M. RUTKOWSKI.- Non, dans le rapport c'est pareil, c'est pour cela que j'intervenais.

M. LE PRESIDENT.- Moi, le chiffre que j'ai dans le rapport, c'est 812 540,87.

M. RUTKOWSKI.- Donc c'est dans le diaporama. C'est dans le diaporama qu'il y a...

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, effectivement, il y a 10 € d'écart. Non, mais il faudrait mieux mettre le même chiffre, d'accord, nous sommes d'accord.

M. BAULIEU.- Merci, Serge.

M. LE PRESIDENT.- Bon, c'était pour voir si tu suivais. Bon, s'il vous plaît ? Simplement il faut, il faut mettre ça, oui il y a un zéro de trop, voilà. Bien, écoutez, moi je vous propose qu'on en reste là, parce qu'on a quand même un dossier important, c'est le...

M. BAULIEU.- Prenez les chiffres de votre rapport.

M. LE PRESIDENT.- Mais les chiffres, les bons chiffres, c'est dans le rapport. Bien, quelles sont les abstentions ? Il n'y en a pas. Les oppositions ?

M. BAULIEU.- Si...

M. LE PRESIDENT.- Il y en a, alors, oppositions : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 oppositions, le reste, il est adopté. Rapport suivant.

M. BAULIEU.- Le rapport suivant...

Rapport n°1.1.2 - Création d'une APCP n°10.2 - « Réalisation d'itinéraire s cyclables »

M. LE PRESIDENT.- Même si on vient déjà largement de l'aborder...

M. BAULIEU.- Il a été largement débattu... sur la création d'une AP/CP pour 2 053 400 € en Toutes Taxes pour le financement d'un programme d'aménagement de voies cyclables, qui précise d'ailleurs, sur les différents tronçons, les tarifs, les évaluations qui ont été faits et en fonction de quoi, notamment lorsqu'il y a des aménagements particuliers, donc il s'agit tout simplement d'étaler cette opération de 2010 à 2015 et ainsi de pouvoir fonctionner par crédits de paiement à ajuster en fonction de l'engagement des opérations.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.3 - Dotation de solidarité communautaire 2010 - Volet solidarité économique

M. BAULIEU.- Le rapport suivant : Volet solidarité économique, dotation de solidarité communautaire. Vous avez un rapport qui complète les décisions que nous avons déjà prises en matière de solidarité sociale et fiscale, aires d'accueil des gens du voyage, donc les chiffres sont bien évidemment confirmés, inchangés depuis notre vote.

Sur le volet « solidarité économique », on parle d'un montant provisoire, puisque toutes les communes ont co-produit leurs déclarations, tout a été instruit, mais nous avons deux dossiers particuliers, sur les « Auxon », autour de la gare d'une part et sur une opération liée également à la voie ferroviaire sur Miserey-Salines. Depuis l'établissement de ce rapport un de ces dossiers est solutionné, l'autre devrait l'être prochainement. Je regarde Serge RUTKOWSKI, on doit se voir prochainement là-dessus, donc vous modifiez légèrement les chiffres, puisque le dossier de Miserey est réglé. Les questions c'est simplement parce qu'on se trouve sur des surfaces qu'on qualifie d'exorbitantes du droit commun par rapport à ce que nous avons arrêté. Sur Miserey-Salines, par exemple, il s'agit d'une construction par RFF qui fait 75,90 m² sur 781 m² qui ont pu y être rattachés. Mais la surface qui était sur le permis de construire était de 31 668 m². Donc vous voyez la problématique sur Auxon. Pour que vous ayez un avant-goût, on est en train de traiter le dossier, cela porte donc sur, si je ne me trompe pas dans mes multiplications, sur 300 000 m². Donc il s'agit tout simplement...

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais...

M. BAULIEU.- Après de trouver les bonnes solutions.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il y a des accords entre personnes de bonne volonté.

M. BAULIEU.- Voilà, et donc sur Miserey, c'est acté, nous y travaillons sur les « Auxons ». Donc ce que nous vous proposons, c'est ce soir de majorer légèrement les chiffres que vous avez dans votre rapport. Vous avez une enveloppe à 945 776, vous la majorez de 469 € pour ce volet « solidarité économique » sur Miserey, ce qui conduit la somme à 946 245. Voilà donc l'indication que je voulais donner. Si vous prenez les colonnes du tableau, sur les nouvelles surfaces économiques, le total en bas, donc il passe à 67 429, le reste donc vous faites les additions correspondantes. Sur la mécanique vous la connaissez, 0,60 € du m², affectée, pour la première fois, à l'activité économique depuis 2001.

M. LE PRESIDENT.- Bien, merci à Monsieur le Maire de Miserey et aux services de s'être mis d'accord et on ne doute pas que vous allez trouver un accord avec Serge. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des Abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté. Le rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat (octobre 2010)

M. BAULIEU.- Le rapport suivant, donc un rapport classique...

M. LE PRESIDENT.- Alors que ne prennent pas part au vote : R. STEPOURJINE, B. MOYSE, F. ALLEMANN, M. LOYAT, V. HINCELIN, JP. PROST, A. MENETRIER, P. GONON

M. BAULIEU.- Donc, demandes de garantie d'emprunts compétence Habitat, pour des opérations concernant Grand Besançon Habitat et Néolia, Habitat 25, Grand Besançon Habitat et Grand Besançon Habitat. Vous avez donc les lieux, les configurations, etc, et le rapport vous précise, le respect des ratios prudentiels et les modalités de gestion de cette opération dans le respect des règles que nous nous sommes fixées.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais simplement, sans relancer le débat là-dessus, redire ce que nous avons été plusieurs à dire lorsque nous avons inauguré la très belle opération de Morre samedi, c'était samedi dernier, hein ? Oui, c'était samedi. Dire que nous sommes très inquiets par, et Michel LOYAT nous l'a dit dans une autre enceinte, par ce qui ressort du dernier congrès des offices logeurs HLM à Strasbourg, avec, donc, une taxe de 2 % pour les offices d'HLM qui se traduira pour Grand Besançon Habitat, j'ai ce chiffre en tête, par 350 000 € et pour un organisme que je connais un peu, la SAIEMB, par 70 000 €, 70, 80 000 € que nous devons payer. C'est-à-dire que nous allons faire payer aux personnes qui habitent déjà dans un HLM, faire payer la construction de nouveaux logements. Je crois que là, d'ailleurs ce n'est pas du tout un problème politique, puisque à droite comme à gauche tout le monde est d'accord pour dénoncer cela. Nous faisons, un certain nombre de démarches, je sais que Robert va le faire, moi je vais le faire à d'autres niveaux, niveaux différents, Michel LOYAT aussi. Je crois qu'on doit s'adresser à nos parlementaires pour que cela ne se mette pas en place. Parce qu'effectivement on ne peut pas, il y a déjà de grandes difficultés pour rénover, pour réhabiliter le logement public, pour construire à nouveau, d'un côté on nous demande d'en construire plus et d'un autre côté cela va être plus difficile.

Donc je redis, on ne relance pas un débat là-dessus, simplement pour dire que nous sommes inquiets et que nous faisons appel à la conscience de toutes et de tous pour que les choses puissent changer et que ces dispositions là puissent être revues. Cela étant dit, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. Quelques ajustements techniques Gaby ? Non...

Rapport n° I.1.5 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et les Communes du Grand Besançon pour l'achat de fournitures administratives

M. BAULIEU.- Rapport I.1.5 sur la constitution d'un groupement de commandes entre le Grand Besançon et les communes du Grand Besançon. Et il s'agit là, si je puis dire, je parle sous contrôle de Pierre CONTOZ, parce que je le cherche, je regarde, je ne sais pas où il est...

M. LE PRESIDENT.- Il est au fond là-bas.

M. BAULIEU.- Voilà, c'est un peu une première, donc le rapport vous l'indique, la volonté c'est bien évidemment, de multiplier ces opérations pour permettre donc tout simplement aux différentes communes qui le souhaitent d'avoir accès à des services, à des prestations, des fournitures, sans être obligées, chacun dans son coin de procéder à des consultations, établir des marchés, etc. Tout cela bien évidemment dans le respect des fournisseurs, de sorte que les fournisseurs de la place puissent exister, cela fait partie des préoccupations qui ont été évoquées au Bureau. Mais je crois que toutes assurances ont pu être apportées aux personnes qui portaient très légitimement ces préoccupations. Si, si, Serge, je t'assure que les opérateurs de la place, auxquels tu pensais, pourront répondre. Il s'agit là d'une première opération, s'agissant de fournitures administratives. Vous avez la liste des communes, je vous invite simplement à noter deux communes supplémentaires qui sont arrivées in extremis, il s'agit d'Amagney et de Chauenne. Sauvées par le gong, in extremis, donc s'il n'y a pas d'objection, ils pourront rejoindre le train de ce dispositif avec le rôle ensuite dévolu à la CAGB pour procéder à la gestion et au pilotage de ce marché, mais chacun étant ensuite autonome tant pour la commande que pour le paiement. Voilà Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, est-ce qu'il y a des remarques ? Serge.

M. RUTKOWSKI.- Oui, Monsieur le Président, je m'étonne de cette délibération, même si des conventions peuvent être passées pour des groupements de commandes sur certains produits, je pense que sur la bureautique c'est mettre en péril les artisans, je vous en ai déjà parlé, locaux, puisqu'on va favoriser les groupements de commandes, ce qui va faire venir des nationaux pour répondre à ces appels d'offres et je pense que ce n'est pas loyal vis-à-vis des gens de Besançon qui paient leurs taxes professionnelles, certes, qui n'existe plus, mais la taxe transports aussi sur Besançon. Donc c'est à mon avis quelque chose de déloyal vis-à-vis des artisans de Besançon, même si ceux-ci peuvent répondre, effectivement, mais vous le savez pertinemment, les nationaux ne vont pas répondre à l'appel d'offres quand c'est une petite commune qui achète 4 cartons de ramettes, par compte ils viendront répondre à l'appel d'offres quand ceux-ci se seront groupés avec une vingtaine de communes, c'est beaucoup plus alléchant de venir répondre à l'appel d'offres et de mettre en concurrence ceux des entreprises bisontines, voilà. Donc pour nous, commune d'Auxon-Dessus, nous avons délibéré contre cette proposition et puis je n'adhérerai pas ce soir à la délibération.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, tu veux répondre Gaby ?

M. BAULIEU.- Non, je l'ai indiqué tout à l'heure, donc c'est le point de vue que Serge a fait valoir devant le Bureau, je l'ai parfaitement en tête présentant ce rapport. Donc après c'est une question de conviction sur la crainte. Là où il a raison, c'est sur le fait que cela peut intéresser par définition un plus grand nombre de fournisseurs. Après, donc, s'agissant de la capacité, aux opérateurs locaux, à répondre, nous pensons que sur les quantités qui seront en cause, de toute évidence ils en auront la possibilité. Je crois d'ailleurs qu'on en est d'accord. Alors après, y aura-t-il une concurrence telle et là reste la question, à ce que donc, Virgule quelque chose, le poids lourd national puisse mettre en difficulté le fournisseur local ? Les choses sont peut-être plus fluides que cela maintenant pour considérer qu'il puisse en être ainsi. Après il y a une question d'intime conviction et donc cela je les respecte. Pierre voulait ajouter quelque chose.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CONTOZ, qui est au fond là-bas.

M. CONTOZ.- Oui, le but des groupements de commandes qu'on a lancé avec le service d'aide aux communes, que vous connaissez bien maintenant, c'est vrai, il a finalité de faire des économies d'échelle, ça c'est clair. Mais il a aussi une autre finalité, celui-là n'est peut-être pas significatif de groupements, mais ce sera des autres, que toutes les communes soient en conformité avec le Code des Marchés Publics, ce qui est certainement loin du cas.

M. BAULIEU.- C'est exact.

M. LE PRESIDENT.- Et puis je rappelle que cette, bon il faut entendre ce que dit Serge, mais c'est aussi une demande forte de beaucoup de communes de dire : « Aidez-nous, pour acheter, quand on veut acheter des ramettes, ou un banc ou de l'éclairage, bon, aidez-nous à mettre cela en place pour être dans les clous, voilà ». Bon, après, cela dit, il y a une démarche, on n'est pas obligé d'adhérer au groupement de commandes. Bien, alors, quels sont ceux, alors j'ai bien compris que Serge était contre, quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Un, alors 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, voilà. Bon je vous remercie, ensuite...

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Sur les rapports « Ressources humaines » donc « ajustement technique suite à des procédures de recrutement, donc 2 postes sont concernés. Un poste de chargé de projets système au sein de la Direction « Projet tramway » pour lequel n'a pas pu être recrutée une personne ni sous statut, ni lauréat de concours inscrit sur la liste. Vous avez la description du profil de la personne recrutée en matière de formation et d'expérience professionnelle qui nous donne toutes les garanties quant à ses compétences mais que nous devons donc recruter dans un cadre contractuel pour faire simple.

Et puis il en va de même pour le poste de chef de service opérationnel de collectes, là également suite à une mutation de proximité du titulaire du poste, nous avons été contraint au même choix sur également, portant notre choix sur un candidat offrant toutes garanties de compétences professionnelles, mais n'étant pas sous statut. Donc pour ces deux personnes il est demandé à l'Assemblée d'autoriser le Président à procéder par formule dérogatoire prévue par la Loi de 84, comme on le fait d'ordinaire dans ces cas-là qui sont des cas d'exception néanmoins.

M. LE PRESIDENT.- Bien, je vous remercie. Pas de remarque ? C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Réforme du Compte Epargne Temps (CET)

M. BAULIEU.- Et puis le dernier rapport sur les Ressources Humaines, donc réforme du Compte Epargne Temps. Il s'agit simplement pour nous de prendre les décisions qui résultent des dispositions réglementaires établies par un décret du 20 mai dernier. Vous avez dans le rapport le descriptif détaillé de ce dispositif. J'attirerai votre attention sur deux aspects.

D'une part sur le plafonnement des jours ou des heures que l'on peut stocker dans un compte épargne temps et puis le caractère obligatoire également du dispositif dérogatoire de choix d'apurement, le cas échéant, par les titulaires d'un compte qui comporte plus de 20 jours, à obtenir soit de prendre les jours, soit d'en obtenir le paiement sur une base forfaitaire par catégorie professionnelle et cela étant ouvert sous un délai limité. Donc ce n'est pas un choix que nous faisons, nous appliquons tout simplement le dispositif réglementaire en vigueur. Et puis, ultérieurement, bien évidemment, l'ensemble de nos agents sera tenu par ce nouveau cadre réglementaire tel qu'il vous est décrit dans les 4 pages du rapport.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Intervention de M. Pierre RADANNE, Expert en politiques énergétiques face au changement climatique

M. LE PRESIDENT.- On va maintenant passer au rapport 4.1 et je remercie Pierre RADANNE pour sa présence ici ce soir. Pierre RADANNE on le connaît, c'est l'ancien Président de l'ADEME. C'est un spécialiste incontesté et incontestable de ce qui touche au développement durable et à la politique à mettre en place face aux changements climatiques.

Donc vous savez que nous avons lancé en début d'année une réflexion sur le Plan Climat Energie Territorial avec une première phase qui était une phase donc de mobilisation d'acteurs. Il y a eu beaucoup de manifestations qui ont eu lieu. Cela se fait donc à l'Agglo avec soit la présence de Nicolas GUILLEMET, Vice-Président délégué, au niveau de la Ville de Besançon avec Benoît CYPRIANI et les présidents de commissions et conseillers municipaux délégués aussi à la Ville et au niveau de l'Agglo. Je vais passer la parole à Nicolas pour que, rapidement, il présente ça, mais que, surtout, on entre dans le vif du sujet.

Pourquoi ai-je demandé à Pierre RADANNE, qui arrive de Toulouse, d'être là ce soir, c'est pour nous expliquer quels étaient les véritables enjeux de ce Plan Climat Energie Territorial. Car ce Plan Climat Energie Territorial, il ne réussira, tout comme l'Agenda 21, que si chacune et chacun d'entre nous, dans sa commune, est un moteur et fait un bras de levier pour effectivement convaincre nos compatriotes et nos concitoyens. Je veux remercier ceux qui travaillent aussi, je pense à François LOPEZ, je pense à Daniel HUOT, je pense à Jean-Sébastien LEUBA aussi et qui est-ce que j'ai oublié encore ?

INTERVENANT MASCULIN.- Corinne TISSIER.

M. LE PRESIDENT.- Corinne TISSIER. Donc tant pour la Ville que pour l'Agglomération. J'espère que je n'en ai pas oublié, donc avec Nicolas et puis Benoît. Pour faire en sorte que maintenant on avance et qu'on entre bientôt dans les phases opérationnelles au niveau du livre Blanc. Nicolas, je te passe la parole.

M. GUILLEMET.- Oui, ça fait beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Qu'on permette à Pierre RADANNE d'intervenir assez rapidement.

M. GUILLEMET.- Donc ça fait beaucoup d'élus, mais parce que le Plan de Schéma Energie Territorial c'est quelque chose de compliqué, de transversal, donc on a besoin de beaucoup de matière grise pour pouvoir avancer.

Vous savez, on a lancé le Plan de Schéma au mois de janvier, on vient de terminer la première phase de concertation où l'on a réuni des gens et des idées. On a un peu fait le tour des idées des acteurs socio-économiques et là on entre dans la 2^{ème} phase qui est la création du Livre Blanc. Et on se fait aider par un expert international qui est Pierre RADANNE, pour non pas faire un Plan Climat Energie Territorial, mais pour réussir notre Plan Climat Energie Territorial. Donc, Monsieur RADANNE.

M. RADANNE.- C'est un grand plaisir d'être devant vous, nombreux ce soir. Alors, je vais déjà vous frustrer. Je ne vais pas vous expliquer ce qu'est le changement climatique et l'ensemble des enjeux directement liés au changement climatique. Alors vous pourrez très facilement avoir accès à ces informations puisque j'ai eu plusieurs présentations que j'ai déjà faites depuis le début de cette mission et vous avez un luxueux Power Point qui vous sera remis par les Autorités locales et que vous pourrez regarder, compulsier, chacun et chacune d'entre vous.

Il est bien évidemment tout à fait essentiel que chacun d'entre vous soit familier avec ces questions et puisse en parler autour de lui. Et quels que soient vos mandats locaux, puisque c'est bien évidemment une question qui concerne l'Environnement, mais aussi les transports, mais aussi la construction, mais aussi les questions sanitaires et sociales, bref l'ensemble des questions gérées par une municipalité et par une collectivité comme la vôtre.

Alors mon propos va être centré ce soir sur un état d'avancement de la démarche qui est engagée. Alors, pour vous situer la nature de ce sujet, quelques points importants à souligner. La question du changement climatique (*COUPURE MICRO*) le climat qu'on a en France n'est pas fait par les français.

Il résulte de l'attitude de tous les pays du monde. Et donc vous êtes avec cette question du climat devant la première question à solidarité obligatoire de l'histoire humaine. Permettez-moi de dire que c'est une bonne nouvelle. L'humanité a peut-être tendance à l'égoïsme parfois, elle est capable de la plus grande générosité quand elle est confrontée à un défi commun et là on est dans cette situation là.

Le 2^{ème} point caractéristique de cette question de changement climatique, c'est sa granulométrie. L'ensemble de nos actions contribue à émettre des gaz à effet de serre. Et vous devez percevoir que la moitié des émissions françaises et c'est donc, bien évidemment, la même chose sur le territoire du Grand Besançon. C'est chacun, c'est là que le résultat des actions de chacun d'entre nous dans notre vie privée, vos choix de transport, vos modes de chauffage, vos choix alimentaires, vos choix de consommation, pèsent la moitié des émissions du territoire et, encore une fois, dans notre vie privée. Alors la conséquence à en tirer, elle est double. Nous sommes sur ce sujet là obligés d'aller chercher l'adhésion de nos concitoyens et permettez là encore de vous dire que c'est une bonne nouvelle. Cette question du climat nous oblige à un grand bon démocratique, y compris dans nos pratiques et je vais vous expliquer comment on essaie de procéder.

La conclusion en termes opératoires de cette affaire là, c'est que ces sont les collectivités locales, les collectivités territoriales qui sont à la manœuvre. Pourquoi ? Vous le savez, 75 % des investissements publics sont faits par les collectivités locales ; Les collectivités locales par leur choix d'urbanisme et aménagement déterminent les besoins de transport d'un territoire. Et puis, derrière, bien évidemment, ce sont les collectivités locales qui ont l'accès au citoyen, c'est la démocratie de proximité qui va, bien évidemment, nous permettre d'aller chercher l'adhésion de tout un chacun. Donc vous avez là, voyez, une espèce de figure d'images, laquelle est la nature du sujet que vous avez en face de vous.

Alors, pour aller à grands traits et insister encore un tout petit peu plus, vous savez que ce siècle va être très différent du siècle précédent, des deux précédents. Qu'elle était la question majeure des deux précédents ? Et on la ressent tous, parce que c'est nos vies, est-ce que la science et la technique vont améliorer les conditions de vie humaine. Réponse : oui, on vit 25 ans de plus à la fin du XX^{ème} siècle qu'au début du XX^{ème} siècle. Notez tout de même que cela n'a profité qu'à 1/6 de la population mondiale. Quelles sont les questions du XXI^{ème} siècle ? Et je voudrais insister auprès de vous, il faut comprendre ce siècle, il faut l'écouter et il faut l'aimer, tel qu'il est. Les questions de ce siècle, eh bien nous serons nombreux, vous le savez, nous serons entre 9 et 10 milliards sur terre en 2050. C'est, à ce moment-là, compte tenu des taux de natalité, la fin de la croissance démographique humaine, multiplication par 10 depuis 1800, quand même, et de l'autre côté, tous ces gens-là vont vouloir bien vivre. Les ressources de la Planète sont limitées, on le voit sur les questions énergétiques notamment et derrière cela la charge sur l'environnement de la Planète est déjà beaucoup trop lourde. Comment va-t-on réussir au milieu d'un tel cahier des charges ?

Je voudrais partager avec vous que la valeur de ce siècle, au sens moral, technologique, économique, va être l'optimisation de l'utilisation des ressources. C'est la nouvelle définition du progrès, c'est la condition de la cohésion sociale et cela va être bien évidemment la condition de la paix dans le monde. Vous voyez qu'on est là devant quelque chose de fort et que cela va demander un mouvement profond et durable de ré-régulation.

Je voudrais à ce point là insister sur une difficultés pour me rapprocher des propositions qui ont été élaborées. Vous avez bien perçu autour de vous que beaucoup de gens sont conscients de la gravité des questions énergétiques et de cette question de changement climatique. Et que pour autant les actes, les comportements des gens évoluent, malheureusement, plus lentement. Il faut comprendre la nature de cette difficulté. Interrogez un psychologue, qu'est-ce qu'il va vous dire ?

Quand les gens sont confrontés à une mauvaise nouvelle, le changement climatique est une mauvaise nouvelle, les gens ont tendance à contourner la mauvaise nouvelle, à reporter la solution à plus tard, comme si on pouvait reporter les choses tout le temps. Et si on insiste quant à la prise en charge de ce sujet, les gens auront tendance à vous dire que cela génère chez eux une angoisse. Et ce que disent les psychologues, et là je dirais, par rapport à votre travail politique, votre présence sur le terrain, il est important de comprendre ça, c'est que l'angoisse provoquée chez les gens est le contraire du passage à l'action. On se replie sur soi plutôt qu'on s'ouvre vers l'action. Et tout le travail qu'on doit réussir à travers ce Plan Climat c'est sortir les gens de l'insouciance, mais aussi de les sortir de l'angoisse, mais de les conduire à l'action. Et pour les conduire à l'action, il y a toute une série d'étapes à franchir.

La 1^{ère}, sentir, et c'est normal, une prise en charge sérieuse du sujet autour de soi, de la part des entreprises, de la part des collectivités publiques bien sûr, de la part des médias, vous voyez que cette étape-là n'est pas encore franchie partout.

Ensuite, derrière, nous avons besoin d'un effort rationnel d'explications, il y a besoin de pédagogie, il y a besoin d'éducation sur cette question-là. L'émotion c'est très bien pour la sensibilisation mais cela ne fait pas passer à l'action, c'est la compréhension qui fait passer à l'action.

3^{ème} élément derrière, on a bien évidemment besoin, chacun d'entre nous, de comprendre la réalité matérielle de ce problème. Une famille française, en moyenne, émet 17 tonnes de gaz à effet de serre, vous ne les voyez pas, mais cela pèse 17 tonnes. Quatre, c'est le chauffage, quatre, c'est la voiture et une tonne, ce sont nos pratiques alimentaires. Et puis le reste, bien évidemment, c'est les activités économiques, vous pouvez vous en douter et cela fait quand même 17 tonnes par ménage. Et il va falloir d'ici 2050, c'est la loi française de 2005, rappelée par le Grenelle, il va falloir, d'ici 2050, diviser par 4 ces émissions de gaz à effet de serre. Vous voyez l'énorme changement dans lequel on est engagé. Et puis derrière, bien sûr, il faut connaître les réponses techniques possibles, les réponses en termes organisationnels avec le poids majeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et puis les questions de comportement individuel. Et voyez que, si on franchit cette étape-là, eh bien quelque part dans sa tête on fait une espèce de deal dans sa tête, comment je construis ma vie ? Quelle est ma source de plaisirs dans la vie et comment je vais prendre ma part dans la stabilisation du climat au milieu du reste de la communauté humaine ? Ensuite, derrière, il y a 3 étapes, 4 étapes derrière. Et là on est plutôt de l'ordre du politique, les gens ont besoin de réalisations exemplaires. Des réalisations exemplaires, on parle beaucoup des éco-quartiers en ce moment, ce sont des succès qui préfigurent l'avenir. Et les gens ont besoin de ces images-là.

Le point suivant, c'est qu'on a besoin de s'impliquer dans un calendrier, un calendrier collectif, international, à négociations internationales, les engagements européens, les engagements nationaux, le Grenelle de l'Environnement, pour pouvoir se placer en tant que personne.

Ensuite et ce point-là est fondamental. Il faut identifier les co-bénéfices économiques de tout cela. Souvenez-vous que la France balance chaque année 40 milliards d'Euros par la fenêtre à acheter du pétrole, du gaz, de l'uranium et du charbon. Chaque fois que l'on isole un logement, chaque fois qu'on développe les énergies renouvelables, chaque fois que l'on met des transports collectifs, c'est de l'emploi et de la richesse que l'on garde chez nous. Vous voyez que là, il y a des enjeux qui sont des enjeux considérables et donc tout à fait positifs.

Et puis le dernier critère, vous l'entendrez bien, c'est un critère d'équité. Si vous avez les populations les plus pauvres par exemple, qui ont le sentiment, par une pression fiscale additionnelle, qui se sentent stigmatisés sur cette question-là, eh bien ils risquent de se mettre dans une attitude de recul et d'opposition. Donc des questions d'équité, d'équité de ce que l'on va demander à chacun et, bien évidemment, cette question est tout à fait fondamentale. Alors, j'en ai terminé pour les questions génériques, maintenant où en est-on dans notre processus ?

On a établi un diagnostic, un bilan carbone « Quelles sont les émissions du territoire grand bisontin » pour voir l'ensemble de la contribution des activités. On a commencé un processus de consultation des populations avec des forums qui ont eu lieu, avec des entretiens de différentes têtes de réseaux de votre territoire et cela a déjà touché pas mal de gens. 300 personnes ont participé à ces forums, 147 familles se sont engagées, à titre individuel, à essayer de chercher des pratiques exemplaires. Le Conseil de développement a été saisi sur ces questions-là, donc vous voyez qu'on est parti dans une démarche, dès le départ, d'aller chercher les gens. Parce que c'est en allant chercher les gens, en allant chercher les entreprises, qu'on aura ce passage au mouvement qui nous est nécessaire.

Alors les étapes qui sont devant nous, c'est la publication d'un Livre Blanc dont je vais vous donner les éléments de la grande trame. C'est-à-dire, qu'est-ce que ces gens-là nous ont dit ? Qu'est-ce qu'ils nous ont proposés ? Leurs idées, leurs pistes d'actions. Ensuite, il va falloir reprendre tout cela dans un travail très détaillé, davantage technique, pour passer à la construction d'un plan d'actions et puis, derrière, faire que s'engagent sur le territoire, non seulement les collectivités publiques comme le Grand Besançon ou la Ville de Besançon, mais aussi l'ensemble des acteurs économiques du territoire, l'ensemble des autres collectivités publiques, y compris les services de l'Etat, etc, parce que, c'est l'ensemble du territoire, bien évidemment, qui est mis en mouvement.

Et donc, ce processus de Plan Climat Energie Territorial, vous voyez bien, d'abord on fait un diagnostic, ensuite on fait un processus de co-constructions collectives, ensuite, derrière, on a ce processus de finalisation du Plan Climat, avec des objectifs qui nous sont fixés au plan européen. Nous devons d'ici 2020 réaliser 20 % d'économies d'énergie, 20 % de réduction des gaz à effet de serre et la part des énergies renouvelables doit monter, elle aussi, à 20 %. En fait, pour le chiffre pour la France, c'est plutôt 23 % et une fois que tout ce travail aura été finalisé, bien évidemment, ce sera soumis à votre décision, à votre délibération. Et vous serez aidé dans votre délibération à travers ce Livre Blanc, vous aurez une connaissance, une compréhension de ce que un effectif représentatif de vos territoires pense sur le sujet et donc pour vous aider, vous soutenir dans votre décision.

Graphique suivant, s'il vous plaît. Alors, les possibilités d'actions, vous voyez qu'il y a 3 cercles :

- le premier, le cœur, c'est le patrimoine des collectivités publiques et l'ensemble des services des collectivités. Ce qui est directement géré par les collectivités. Mais vous voyez qu'en termes d'émissions à effet de serre, cela ne pèse que 5 %,
- ensuite, derrière, vous avez, deuxième cercle, les compétences sur lesquelles vous intervenez : le logement social, l'urbanisme, le transport public, vous voyez que ça pèse, là, 20 %, 25 %.
- et puis, alors, après ça, vous avez le troisième cercle, ce sont tous les autres acteurs du territoire, les ménages et les entreprises et vous voyez que, eux, ils pèsent 70 %. Donc il va falloir aller les chercher. On ne peut pas faire ces réductions, par exemple de 20 %, uniquement par les interventions directes de collectivités publiques, c'est toute la société qui doit se mettre en mouvement.

Alors, bien évidemment, les acteurs à mobiliser, les collectivités, vous avez, vous voyez bien qu'elles ont à travers les documents d'urbanisme et donc il va falloir trouver de la cohérence avec tout le travail que vous avez pu faire sur ces documents d'urbanisme, le ScoT, le PLH, le PDU, le PLU. Pour aller chercher les objectifs dont on parle, il faut que les collectivités montrent l'exemple pour aller chercher l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire.

Image suivante, et puis bien sûr, il va falloir mobiliser au-delà des acteurs publics, les acteurs économiques, tout ce qu'il y a comme expertise sur le territoire et elle est importante, notamment du côté, par exemple, des fédérations professionnelles et puis les instances participatives, conseils de quartiers et l'ensemble des conseils un peu plus spécialisés, tous ces gens-là vont être impliqués.

Alors le bilan des émissions, 3/3 en gros, un bon 1/3 sur les transports, c'est, dans votre territoire ce qui pèse le plus lourd, 1/3, 31 % dans le résidentiel et le dernier 1/3 ce sont les activités économiques avec plutôt une prédominance sur le tertiaire et ensuite l'industrie, puisque vous n'avez pas sur votre territoire des industries très lourdes. Vous avez énormément de PME et donc on n'a pas des entreprises de 1^{ère} transformation, en dehors de quelques secteurs. Donc vous avez ces 3/3, notez qu'au total on est sur un volume qui est de l'ordre de 4 M de tonnes de gaz à effet de serre par an, vous voyez qu'on est tout de suite sur des quantités tout à fait considérables. Vous pesez un petit peu moins de 1 % des émissions françaises, le territoire du Grand Besançon.

Ensuite, alors maintenant j'en viens à ce que nous ont dit les gens. Alors, que ce soit clair pour vous. Quand vous consultez une population et que vous la mettez dans des ateliers de travail et que vous faites bosser les gens, parce que c'est cela que l'on a fait. Leur faire écrire des propositions, classer ces propositions et essayer d'élaborer, de dégager de tout cela une vision. Qu'est-ce que les gens savent faire ? Les gens savent identifier les enjeux, ils savent faire des propositions de hiérarchisation. Ils savent identifier les obstacles rencontrés, les choses qui ne marchent pas, ils savent vous dire les choses qu'ils ne veulent pas. Par contre, dans ce processus il y a des choses que les gens ne peuvent pas faire. Ils ne peuvent pas quantifier les propositions, ils ne peuvent pas les chiffrer en termes de résultats de gaz à effet de serre, cela demande un travail technique. Ils ne savent pas non plus pondérer les actions d'un point de vue budgétaire, d'un point de vue économique, d'un point de vue rentabilité. Donc vous voyez, ce que je vais vous montrer, c'est une image du travail, je dirais qualitatif, que les gens ont dégagé, qui va être une matière qu'il va nous falloir ensuite travailler et regarder ce qui est faisable, ce qui, dans le cadre légal, dans le cadre des compétences est facile à exécuter. Il va falloir hiérarchiser le petit et le grand, le cher et le moins cher. Vous voyez, tout ce travail reste à faire. Donc ce que je vous présente maintenant c'est une esquisse.

Alors, sur le 1^{er} axe un habitat de qualité, économe en énergie, avec une 1^{ère} proposition qui sort qui est d'avoir, non pas un guichet unique, le mot serait trop fort, mais d'avoir une porte d'entrée sur l'ensemble de ces questions d'habitat. Et d'avoir pour ça une agence locale de l'énergie et que cette agence locale de l'énergie a été aussi beaucoup demandée par les collectivités, les représentants des collectivités locales rurales qui ont besoin d'avoir des conseils, n'ayant pas les services d'une ville centrale.

Ensuite, intervenir massivement sur le parc privé et sur le parc ancien, c'est l'essentiel du parc construit et il va falloir, petit à petit, réhabiliter l'ensemble de ce parc pour améliorer son isolation, réduire ses émissions, utiliser les énergies renouvelables, etc.

Et puis, bien sûr, pour la construction neuve, vous connaissez les processus qui sont lancés au niveau national, avoir des habitats de haute qualité et que le territoire, avec l'ensemble des entreprises de la filière « Bâtiment » puisse s'engager dans ce scénario d'excellence. Et puis, réduire la dépendance des énergies fossiles et développer bien sûr les énergies renouvelables.

Une attention a été forte sur la facture énergétique pour les ménages les plus modestes et lutter contre la précarité énergétique, sachant que les années qui sont devant nous sont probablement des années de hausse du prix de l'énergie. On ne va probablement pas rattraper les prix du mois d'août 2008, mais on est quand même orienté à la hausse et donc il faut avoir une grande attention à la question sociale sur ce point-là. C'est sur la question des bâtiments les 4 axes qui sont, les 4 grands points qui sont ressortis.

Donc maintenant sur l'axe 2, cela ne vous étonnera pas, les transports. Et alors sur les transports le point qui a focalisé l'attention, c'est l'intermodalité. On possède une voiture, on n'est pas obligé d'utiliser toujours cette voiture. Et donc c'est en fonction des usages que l'on a, pouvoir avoir accès facilement et s'y retrouver dans les différents modes de transport. Alors vous avez parlé tout à l'heure des modes doux, permettez-moi une petite correction de quelqu'un qui fait du vélo, j'appellerais plutôt ça, moi, un mode actif. Parce que on est dans une posture, oui, alors là, en plus, vous, vous avez des côtes, donc c'est encore plus actif. Et donc, associer les modes doux, les transports collectifs, inévitablement l'usage de la voiture, notamment en territoire rural et organiser tout cela avec un accès à l'information. Je vais d'un point à un autre, quels sont les différents services qui vont me permettre de faire mon parcours dans les meilleures conditions possibles. Bien évidemment, développer une offre alternative à la voiture, alors, bien sûr, renforcement des bus, des vélos électriques, des aires piétonnes. Vous vous imaginez dans un débat public, les gens ont tous une grande expérience de ces questions là et donc les propositions fusent, développer de nouveaux usages de la voiture. Sachez que, par exemple, quand on développe le covoiturage, mais aussi, derrière, d'autres systèmes d'autopartage, on arrive à faire avec de l'autopartage le même service pour la population avec 5 fois moins de voitures. On divise par 5 le nombre de voitures et en gros on divise par 5 les problèmes de stationnement. Donc vous voyez qu'il y a des pistes pour avoir accès à la voiture, sans être forcément propriétaire de ladite voiture. Vous avez un téléphone portable, vous téléphonez à un numéro et on vous assure une voiture dans l'heure qui vient à un endroit proche de chez vous. Donc vous avez toute cette réflexion, qui n'est pas une réflexion anti voitures, vous l'entendez, mais qui est une réflexion, comment dans un territoire où vous avez un centre-ville très dense et une population rurale périphérique qui, elle, est beaucoup plus dépendante de la voiture, comment trouver un nouveau chemin sur ce sujet-là ?

Axe 3, les questions d'aménagement, et là on est dans le cœur de vos compétences. Une densité ou une compacité maîtrisée de la ville centre, mais en même temps, et cela nous a été dit avec force, il faut qu'à côté d'un projet urbain il y ait un projet rural. Si la Ville se construit sur elle-même et cesse de s'étaler sur le territoire environnant, il faut un projet alternatif pour les communes rurales. Et ce projet alternatif nous a été exprimé avec clarté. Il faut des commerces de proximité, il faut des services de proximité en zone rurale et il faut aussi de l'accessibilité aux transports collectifs. Il faut des emplois tertiaires dans le secteur rural, il faut que les zones rurales soient davantage vitalisées économiquement, sachant que d'un point de vue de l'habitat on va plutôt être dans un scénario de densification urbaine. Et donc vous voyez, vous avez une négociation entre les territoires ruraux et les territoires urbains qui se dessinent de ce côté-là. Avec, derrière, une grande demande de projets exemplaires au niveau des quartiers, au niveau des îlots et bien sûr, encadrer le développement des grandes surfaces et cela a été bien sûr demandé par des gens qui étaient sensibles à la question des commerces ruraux.

Axe 4, l'offre énergétique, c'est un rôle nouveau pour les collectivités, développer les énergies renouvelables et injecter ces productions, ces productions locales sur le réseau. Alors, avec certaines technologies d'énergies renouvelables qui sont mûres et auquel cas ce qui est utile de faire, c'est des incitations. Et puis d'autres technologies qui sont plus au stade de l'innovation et là c'est une demande de projet pilote qui est faite.

Axe 5, développement économique, renforcer une démarche de type de pôle de compétitivité, notamment sur les éco-activités. Renforcer le soutien à des projets durables, notamment en termes de subventions et d'aménagement des zones d'activités. Et puis développer des circuits courts, notamment en termes alimentaires entre la couronne rurale de l'Agglomération et bien évidemment le centre de l'Agglomération. Avec quelques demandes supplémentaires et vous voyez que cette question économique a été peut-être, à ce stade, moins creusée que les questions précédentes. Bilan carbone des entreprises et puis des plans de déplacements d'entreprises pour réduire les norias de voitures de gens qui vont individuellement au boulot.

Axe 6, là on est sur le domaine de la consommation. Consommation durable à faible impact sur l'environnement. Limiter la production de déchets à la source, étiquetage carbone dans les magasins des produits et puis, développer de nouvelles relations entre les producteurs et les consommateurs et vous avez là des exemples, bien sûr, revitalisation des marchés, développement des AMAP et puis, pour ce qui concerne nos déchets, développer des logiques de tri, de réemploi et les filières économiques qui peuvent être en aval de cela.

Dernier axe, n°7, là c'est la question de l'adaptation. C'est une question différente. Le climat est déjà en train de changer, on a déjà pris 0,7 degré de réchauffement depuis le début du XX^{ème} siècle et on a donc déjà des incidences sur ce réchauffement. Je vous rappelle, par exemple, la canicule de 2003 ou des inondations fortes qui peuvent survenir. Et donc vous avez le Conseil de développement qui a travaillé sur cette question, sur le risque canicule dans votre zone, sur le risque d'inondations, notamment dans la Boucle du Doubs et de l'ensemble des questions qui sont nécessaires à prendre en charge pour réduire le risque sur les personnes d'événements dont on a pu voir qu'ils peuvent être violents, donc il y aura tout un chapitre à développer sur ce sujet.

Alors la question qui est bien évidemment ressortie sur ce sujet-là, c'est qu'il faut faire un énorme travail d'éducation. Vous voyez, ce qui nous est arrivé en 2003, je vous rappelle le chiffre, 37 000 morts en Europe de l'Ouest, essentiellement en personnes âgées, c'était avant tout le résultat d'un déficit d'information, d'un déficit de vigilance, d'un déficit aussi de solidarité intergénérationnelle. Donc il faut développer ces capacités dans nos territoires.

Dernière image et j'en aurai terminé, comment va-t-on aller plus loin ? Nous allons développer des comités techniques que l'on appelle « Comités opérationnels » qui vont commencer à se réunir à partir de la mi-novembre. Il y a aura 3 vagues successives de réunions pour reprendre ce qui a été proposé dans tout ce travail participatif avec les populations, reprendre ça avec des services techniques et voir là-dedans quelles sont les choses qui vont pouvoir déboucher sur des projets ? Quelles sont aussi les questions manquantes ? Donc il faudra ajouter des propositions supplémentaires, bien évidemment et derrière cela, deux demandes vous sont faites directement à vous, représentants des collectivités locales, d'abord c'est de réaliser des analyses énergétiques et des émissions de vos bâtiments communaux sur l'ensemble, si possible, du territoire et donc de voir comment on va pouvoir collectivement mettre ça en place et puis, derrière, mobiliser les entreprises, l'ensemble des relais sociaux, l'ensemble de la société civile, pour que dans les populations des villes que vous représentez, eh bien, ces gens-là viennent participer à ce travail qui est engagé. Parce que je dois, encore une fois, vous rappeler que la victoire sur cette affaire là, va dépendre, essentiellement, de notre capacité à mobiliser l'ensemble de nos populations. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Pierre RADANNE. (*Applaudissements*) Je crois que vous avez su, en quelques minutes, bien situer les enjeux et cela montre aussi tout le travail qui a été accompli déjà par les différents comités, tous les élus qui ont travaillé, les services. Donc merci, je vous passe la parole. Auparavant je vous propose une 1^{ère} mesure en matière d'économies d'énergie, le propriétaire de la TOYOTA Yaris - 6910 ZR 25 a laissé ses phares allumés, vous pourrez aller les éteindre et il économisera ainsi sa batterie, donc TOYOTA Yaris - 6910 ZR 25. Voilà, bon, sans quoi il va repartir en vélo.

Bien voilà, alors maintenant, donc en remerciant encore Pierre, je crois qu'effectivement l'objectif c'est aussi, c'est pour cela que nous avons demandé qu'il vienne ce soir, c'est de faire en sorte qu'il puisse bien expliquer pourquoi il faut se mobiliser car beaucoup l'ont dit, on ne le dira jamais assez, il faut que les collectivités territoriales, que les maires, que les élus, soient porteurs de cette idée. Et que si, nous, nous ne portons pas cela, si nous ne donnons pas l'exemple, effectivement, dans nos communes, en matière, par exemple, par rapport à nos bâtiments communaux, eh bien je crois qu'effectivement cette bataille difficile ne sera pas gagnée, en tout cas pas gagnée suffisamment rapidement, voilà. Alors, est-ce qu'il y en a parmi vous qui veulent... alors Nozath, vas-y Nozath, je t'en prie.

Mme. MOUNTASSIR. - Oui, bonjour Monsieur, je me présente, je suis l'élue du CCAS et donc c'est vrai que votre intervention m'interpelle. Et puis je voudrais aussi, je voulais vous faire part de nos actions. Donc les élus du CCAS sont vraiment sensibles à la problématique de la précarité énergétique et nous sommes contraints de travailler sur plusieurs domaines et donc c'est vrai que pour nous le fait de diminuer ne serait-ce que de 10 € sur la facture énergétique d'une famille modeste, pour nous c'est un succès et c'est une réussite. Et l'avantage dans cette action il n'est pas que financier. Justement, à travers ça, il y a le porte-monnaie du citoyen mais en même temps il y a la réflexion et la sensibilisation par rapport à toute la problématique du développement durable.

Ça d'une part, d'autre part, au niveau du CCAS nous avons mis en place un micro crédit, justement pour les personnes qui sont en difficulté. Et nous encourageons les personnes qui veulent acheter des appareils électroménagers, on les aide à en acheter, avec des critères, que ce soient des appareils les moins énergivores en fait. Donc cela c'est aussi une de nos actions. Nous avons aussi un appartement témoin qui consiste dans vraiment la sensibilisation, au début c'était pour des personnes en difficulté et là on a généralisé et donc c'est tout public qui peut être...

M. LE PRESIDENT.- Il l'a déjà visité, je crois, Pierre...

Mme. MOUNTASSIR. - Pardon ?

M. LE PRESIDENT.- Il connaît bien Pierre RADANNE tout ça.

Mme. MOUNTASSIR. - Oui, d'accord, mais pour dire que les élus du CCAS sont intéressés, sont impliqués dans ce projet, voilà. Mais il y a d'autres choses. Et par rapport aux emplois c'est des nouveaux projets que nous souhaitons mettre en place, parce que nous sommes convaincus qu'il faut que ces personnes, enfin les vecteurs de, en tout cas par rapport aux familles précaires, il faut que les vecteurs appartiennent à ces familles pour que cela ait plus d'impact et du sens et qu'on ne donne pas le modèle « faite comme nous » mais que ça vient vraiment d'eux, voilà. Tout cela pour dire que c'est un problème local, national mais aussi mondial et j'ai une pensée pour les pays en voie de développement et ce qu'on peut leur montrer comme exemples pour lutter contre ce problème, merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Nozath, c'est vrai que le CCAS, sous la présidence de Marie-Noëlle SCHOELLER avec toi et d'autres, sont très investies effectivement pour lutter contre toutes les formes de précarité et spécialement une qui est très préoccupante, la précarité énergétique. Nicolas.

M. GUILLEMET.- Je voulais juste rebondir sur la dernière phrase de Monsieur RADANNE concernant les bâtiments communaux. Vous savez que l'Agglomération finance des diagnostics énergétiques. Et puis on a donc financé l'analyse de 40 bâtiments sur à peu près 20 communes et on renouvelle cette expérience pour la fin de l'année, vous allez recevoir des courriers. Donc si vous avez des bâtiments à diagnostiquer... Brigitte ? Ils sont déjà arrivés, ah d'accord, vous avez déjà reçu les courriers alors. Donc il reste une trentaine de communes qui peuvent répondre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Nicolas. Est-ce qu'il y a ? Marie-Odile.

Mme. CRABBE DIAWARA.- Oui, merci Monsieur le Président. Dans les documents qui circulent à l'heure actuelle sur le Plan Climat Energie Territorial, je remarque qu'il y a une problématique qui est à la frontière entre l'économie et le transport, qui est celle de la logistique urbaine et qui n'est pas vraiment abordée. Dans les thèmes nous avons un thème « Transports » qui, dans le développement, se transforme en « déplacement des personnes ». Et on ne retrouve pas non plus ce thème là dans l'économie, alors que si on regarde le graphique de la page 61, on se rend compte que les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports des marchandises font 1/3 du transport. Donc je pense que cette problématique devrait être abordée de façon plus intense, on va dire.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, je t'en prie, vas-y.

M. JOSSO.- Une remarque, au nom de l'écologie on fait beaucoup de choses, on va mettre des champs photovoltaïques dans de l'herbe, alors qu'on a besoin de faire pousser des céréales, au lieu d'équiper des toits plats des communes.

M. LE PRESIDENT.- Effectivement, il y a des volontés de mettre en place quelques champs photovoltaïques, c'est une solution parmi d'autres, il y a aussi un autre endroit où l'on peut en mettre, c'est sur les toits des maisons. Bon, je crois qu'il y a une expérimentation en cours, enfin qui devrait être en cours près de Chaudfontaine, près de Marchaux, Marchaux, Chaudfontaine, c'est cela, me semble-t-il, mais bon, pour l'instant il n'y a pas, c'est vrai que par rapport à cela les avis sont partagés. Les avis sont partagés, il y a eu un appel d'offres qui a été lancé, auquel nous avons répondu, effectivement on peut se poser la question. De toute façon c'est pour des durées de, des durées, entre guillemets, de location, déterminées, totalement renouvelables, pour 27 ans, des terrains qui, bon, ça on peut se poser la question, effectivement, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Bon, écoutez, Pierre, vas-y.

M. RADANNE.- Je voudrais donner quelques éléments de réponse.

Madame, vous avez raison sur deux sujets et je vais me permettre de venir sur votre terrain et vous faire part de ce que j'ai vu comme meilleures pratiques en France. C'est former l'ensemble des travailleurs sociaux, qui sont en contact de ces populations, une vraie formation, de comment économiser l'énergie, y compris au stade du comportement. Vous avez beaucoup de familles qui sont en grande difficulté, qui manquent, je dirais, de culture énergétique. Les villes qui ont fait cette expérience là, de façon poussée, ont réussi à diviser par deux les factures énergétiques des populations en endettement permanent.

Et vous voyez bien que quand une famille arrive à diviser par deux, qu'elle sort de la spirale de l'endettement, vous voyez en termes de dignité, en termes de situation sociale et cela se réalise quasiment sans investissement. Il y a ensuite de l'investissement à faire, mais voyez que là il y a un énorme chantier de formation.

Et puis, par rapport à votre dernière remarque, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion. Besançon a inévitablement des jumelages avec des villes qui sont dans des pays en développement. Il faut utiliser ces jumelages pour faire un pont entre les villes du Nord et les villes du Sud sur cette question tout à fait déterminante, c'est un point qu'il faudra reprendre.

Derrière ça Madame, vous avez totalement raison sur la question de la logistique urbaine. Comprenez bien que quand vous avez un groupe qui travaille, par exemple sur la question des transports, les gens viennent naturellement aux sujets qui leur sont les plus proches. Donc on parle beaucoup du transport des personnes, très peu du problème des livraisons urbaines et c'est bien évidemment un point qu'il va falloir, dans la période suivante, reprendre.

Et puis alors sur le photovoltaïque, Monsieur, vous avez 1 000 fois raison. Je tiens à vous rappeler l'un des drames français, la France perd 60 000 hectares de terres cultivables par an. C'est de l'artificialisation des sols par de l'extension urbaine, ce sont des aménagements d'infrastructures et donc faire du photovoltaïque en plein champ n'est vraiment pas une bonne idée. Et sachez d'ailleurs qu'aujourd'hui les aides publiques, les tarifs privilégiés vont être arrêtés sur ces actions là. Le photovoltaïque a plein de mérites, je rêve, vos enfants ou vos petits enfants auront une maison avec une peau active de la maison, parce qu'il y aura des cellules photovoltaïques encapsulées dans les matériaux du bâtiment. Ils produiront de l'électricité sur toutes les façades des bâtiments et les toitures qui sont exposées au Sud. Ça c'est une bonne solution, plutôt que de prendre des terres agricoles, voilà. Vous voyez je vous réponds franchement, clairement et je suis là pour ça. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Inaudible..., je vais partir avec Nicolas GUILLEMET, Christophe LIME, Fanny GERDIL et puis les ingénieurs du service des Eaux, puisque nous allons aller en Cisjordanie dans le camp d'Aqabat Jabr pour inaugurer un réseau d'eau, enfin mettre à disposition, de produire sur ce camp un réseau d'eau. Donc je pense que cela répond, entre autres, parfaitement à cette demande que vous faites et à laquelle nous souscrivons, bien sûr. Voilà, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je voulais vraiment remercier encore Pierre RADANNE. Bon il sait ici qu'il est sur une terre qui est quand même très réceptive à tout ce qu'il a pu dire et ce depuis de nombreuses années. Et c'est vrai que nous avons l'occasion de nous rencontrer assez souvent, dans des réunions plutôt dans la région parisienne, malheureusement, bon c'est peut-être le plus central et qu'il nous est d'un grand conseil aussi et que, quelque part, il permet à nos discours d'être crédibles, lorsque nous intervenons auprès, entre autres, des plus hautes instances de la Nation, entre autres, pour demander de l'argent. Pour demander de l'argent et des crédits, entre autres, dans le cadre des opérations Grenelle, on va en reparler tout à l'heure. Bien, s'il n'y a pas de remarque par rapport à cela, je remercie Pierre RADANNE. Ensuite, il fait comme il souhaite, il peut assister à la fin des débats ou il peut rester avec nous ou il peut ensuite partir. Tu fais comme tu veux. Bon, alors il va rester avec nous, voilà. Bien merci, Nicolas.

Rapport n° 4.2 - Fonds « Centres de village » - Projet Espace-loisirs de la Fontaine de Brailles

M. GUILLEMET.- Donc le rapport 4.2, le fonds « Centres de village »

M. LE PRESIDENT.- « Centres de village », ne participent pas au vote MM. BLESSEMAILLE, CUENOT.

M. GUILLEMET.- Donc c'est le projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans qui est soumis à l'examen de la Communauté d'Agglomération. C'est un projet à 33 608 €, il vous est proposé de le financer à 40 %. Donc c'est la réhabilitation du lavoir avec :

- un amphi où le public peut se rencontrer,
- un espace jeu-ballons pour les pré-ados,
- un espace petite enfance pour les 2 à 8 ans,
- et enfin un boulodrome pour les moins jeunes.

Voilà, donc cela a été entièrement réalisé par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion.

M. LE PRESIDENT.- Très belle réalisation d'ailleurs, on a pu voir, c'est un très beau village avec un très bon maire. Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. « Etude de valorisation et de préservation des collines de la vallée du Doubs », on résilie le marché.

Rapport n° 4.3 - Etude de valorisation et de préservation des collines de la vallée du Doubs -
Résiliation du marché

M. GUILLEMET.- Oui, donc le rapport 4.3. On vous propose d'arrêter la mission du groupement titulaire du marché car les résultats de la mission nous démontrent qu'on ne va plus sur une ZPPAUP mais plus sur une charte paysagère, donc la 2^{ème} phase ne correspond plus au marché.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarque ? Je vous demanderai de parler un peu moins entre vous, parce qu'il y a un brouhaha depuis ici qui est assez pénible pour la bonne compréhension des exposés des orateurs.

Rapport n° 4.4 - Repérage de porteurs de projet, animation et formation dans le cadre de SAUGE -
Demande de subvention de l'AFIP

M. GUILLEMET.- Donc François LOPEZ va rapporter le n° 4.4.

M. LE PRESIDENT.- Vas-y, François.

M. LOPEZ.- Il s'agit d'un versement de subvention à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives en milieu rural...

INTERVENANT MASCULIN.- Plus fort !

M. LE PRESIDENT.- Mais il parle dans son micro, si, si, mais si vous êtes plus attentifs vous allez l'entendre, vas-y François.

M. LOPEZ.- Il s'agit donc d'un versement de subvention de 4 560 €...

(Brouhaha dans l'Assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Il a un micro, mais il parle moins fort que le Président, alors parle plus fort.

M. LOPEZ.- A l'Association de Formation et d'Information... *(Brouhaha dans l'Assemblée)*

M. LE PRESIDENT.- Pardon ? Oui, écoutez, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Bon, écoutez, si vous voulez bien écouter attentivement ce qu'il dit, vous allez lui faire économiser sa voix, vas-y, François.

M. LOPEZ.- Donc il s'agit d'un versement de subvention de 4 560 €... vous m'entendez là ? On va y arriver là ?

(Applaudissements)

M. LOPEZ.- Merci. Donc il s'agit d'un versement de 4 560 € de subvention à l'Association de Formation et d'Information Pour le Développement d'initiatives en milieu rural. Il s'agit d'un organisme de formation qui participe au projet SAUGE, dont il est partenaire pour détecter des projets et surtout les mettre en groupe pour créer une dynamique de groupe. Parce que ce sont des projets liés à la diversification et qui sont isolés par ailleurs par rapport au système d'installation ordinaire. Donc leur objectif c'est d'installer effectivement dans la périphérie urbaine de Besançon des projets innovants et de production de proximité.

Donc il y a quelques expériences qui ont déjà été réalisées, notamment à Montfaucon où il y a un producteur de petits fruits qui fait notamment des petits fruits et de la production de confitures. Il y en a d'autres qui sont en cours. Et, effectivement, ils font un travail intéressant de revitalisation de la couronne agricole urbaine de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Merci François. Tout le monde est d'accord ? Il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport 4.5 - Familles actives pour le Climat

M. GUILLEMET.- Donc le rapport 4.5, c'est Familles Actives pour le Climat. On vous propose de vous prononcer pour la poursuite « Familles Actives pour le Climat ». Cette opération rentre totalement dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial. C'est une façon de mobiliser le grand public en choisissant 147 familles sur la Communauté d'Agglomération, à peu près la moitié sur la Ville de Besançon et l'autre dans les communes. Donc il y a une famille dans chaque commune de l'Agglomération qui a répondu à cet appel. Et l'idée, la première partie, c'était de les former au sein de l'appartement Fontaine-Eco et on est en train d'étendre en 2011 les différentes actions.

Donc c'est la poursuite du programme avec :

- un logiciel de suivi des consommations des familles,
- la visite d'experts à domicile,
- un questionnaire spécifique sur le déplacement, sur les déchets,
- et puis un pack mobilité également.

Dernièrement un abonnement a été offert par le Musée des Maisons Comtoises et des ateliers également, donc je tenais à remercier le Président des Maisons Comtoises pour sa participation, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci à Pierre CONTOZ. Pas de remarque ? C'est adopté. Plateforme de stockage bois énergie, règlement intérieur. Daniel.

Rapport n° 4.6 - Règlement intérieur de la plateforme de stockage bois énergie

M. HUOT.- Oui, c'est moi qui le présente. Donc la plateforme bois a été utilisée de septembre 2008 à juin 2010 par ONF Energie avec un bail précaire, donc c'est une plateforme qui existe depuis septembre 2008. Ce bail précaire ne pouvait pas, juridiquement, se prolonger. Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme avec ce bail, ONF Energie n'avait pas à rendre compte de son activité qui bénéficiait à des collectivités hors du territoire de la CAGB. Donc on a cherché à faire en sorte de faire évoluer la gestion de cette plateforme pour qu'elle puisse revenir à destination soit des collectivités publiques du territoire de la CAGB, soit des communes de la CAGB. Cela a été fait à travers une consultation qui a été lancée en Marché à Procédure Adaptée, c'est une délibération de mai 2010. A travers cette consultation les relations avec le prestataire sont définies dans le cahier des charges de la consultation, pour l'orienter vers un usage destiné au territoire de la CAGB. ONF Energie a été retenu à l'issue de cette consultation. Le Conseil communautaire a validé le 30 juin le tarif de stockage et de séchage de cette plateforme bois qui est, je le rappelle, de 7,20 € la tonne de plaquettes forestières. Et le règlement intérieur qui est l'objet de ce soir, en fait c'est le dernier volet pour que l'on puisse faire une proposition de services de stockage et de séchage à l'ensemble des communes du Grand Besançon et des collectivités publiques du territoire du Grand Besançon. Donc ce règlement intérieur, en fait, va permettre le lancement des services à destination des collectivités, des communes du Grand Besançon et pour partie il sera exploité par ONF Energie pour ses besoins propres. Mais cela veut dire qu'on le réoriente bien vers un usage Grand Besançon dans le cadre du développement durable les 20 % de part des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

M. LE PRESIDENT.- C'est un rapport qui paraît anodin, mais qui en fait est très important concernant le devenir de la production d'énergie dans notre Agglo. Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Merci Daniel. Culture, Tourisme, Jean-Yves, c'est à toi.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport 5.1 - Cité des Arts et de la Culture - Avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation de la Cité des Arts et de la Culture

M. PRALON.- Donc le rapport 5.1 concerne la passation d'un avenant, l'avenant n° 1 au lot « Terrassements », donc le lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation de la Cité des Arts. Il est apparu au cours des travaux de terrassement qui sont, je vous le signale, aujourd'hui, ils sont terminés puisqu'on est déjà en élévation, donc un chantier qui marche... ah ! Alors je vais parler plus fort..., non, ça va aller. Donc simplement on a un chantier qui avance normalement par rapport au planning qui est prévu. Simplement, au cours des travaux de terrassement, comme c'est souvent le cas, il y a eu des, pas des découvertes, mais on s'est aperçu que les contreforts Vauban, certains étaient inconnus, donc cela a nécessité des travaux de terrassement supplémentaires, pour un montant de 31 568,15 € et cela représente une augmentation de 29,11 % du marché initial, cela porte sur une somme peu importante. Toujours est-il que l'on doit passer ce rapport en commission puisqu'on est au-delà des 5 %. Cette augmentation entre dans le cadre du budget qui était alloué à l'opération sans modification d'autorisation de programme. Et on vous demande donc ce soir de vous prononcer sur l'approbation de cet avenant n°1 au marché de Démolition-Terrassement et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui est important de signaler, de remarquer, c'est que l'on reste dans le cadre du budget, puisque nous étions en dessous du budget. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui, une.

M. STEPOURJINE.- Tu le sais très bien.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je sais, c'est pour ça que je me tournais en te regardant. Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté. Rapport suivant : 5.2.

Rapport n° 5.2 - Cession des actions Grand Besançon de la SEM Citadelle - Dissolution de la SEM Citadelle

M. PRALON.- Rapport 5.2, donc cession des actions Grand Besançon de la SEM Citadelle -Dissolution de la SEM Citadelle. Donc comme il est dit dans le résumé, la SEM Citadelle liée au 31 décembre 2010 avec la Ville par une convention de délégation de service public et donc du fait de la création d'une régie personnalisée, celle-ci doit être dissoute. L'universalité de son patrimoine doit être transmise à la Régie à cette date, au 1^{er} janvier 2011. et cette opération juridique suppose la réunion de l'ensemble des actions de la SEM « en une seule main », celle de la Ville, entraînant de facto la dissolution de la SEM de la Citadelle sans qu'il y ait lieu, sans donner lieu à liquidation. Et on doit se prononcer ce soir sur la cession de ces actions de la SEM à la Ville de Besançon et également sur la dissolution de celle-ci, sachant que la cession à la Ville de Besançon des 200 actions détenues par le Grand Besançon dans le Capital de la SEM Citadelle à leur valeur d'acquisition représente une somme de 3 125,20 €.

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote : C. PREIONI, JF. GIRARD, F. FELLMANN, YM. DAHOUI, C. LIME, D. GENDRAUD, J. PANIER, JP. GOVIGNAUX, F. MONNEUR, C. TISSIER, J. ROSSELOT, et moi-même, à rajouter sur la liste.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Merci. Des oppositions ? C'est adopté. Rapport suivant : Aire d'accueil de camping-cars de Nancray - Intérêt communautaire et plan de financement.

Rapport n°5.3 - Aire d'accueil de camping-cars de Nancray - Intérêt communautaire et plan de financement

M. PRALON.- L'aire de camping-cars de Nancray, cela fait suite à la réalisation de celle qui vient de se terminer sur Besançon dans le cadre de l'aménagement progressif du réseau d'aires d'accueil sur le territoire du Grand Besançon tel qu'il a été présenté en Conseil de Communauté le 12 février 2009. Et on vous demande ce soir de déclarer d'intérêt communautaire cette aire d'accueil de camping-cars à Nancray qui sera située plus précisément sur le parking bus du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises et de valider le plan de financement qui vous est relaté en page 91, avec des subventions notamment du Conseil Général et de la Région de Franche-Comté, avec un objectif à signer de réaliser cette opération dès le printemps 2011. Et en concertation avec la commune de Nancray et le Syndicat Mixte, il a été convenu que le Syndicat gèrerait donc cet équipement, puisque vous savez que dans le cadre de ces opérations, réalisations d'aires de camping-cars, l'Agglomération procède à l'investissement, met en place les crédits nécessaires à l'investissement et les communes se doivent d'en assurer le fonctionnement. Donc on vous précise qu'une convention entre le Grand Besançon et le Syndicat portera sur ces deux aspects : mise à disposition du terrain et gestion proposée, la gestion par...

M. LE PRESIDENT.- Parle un tout petit peu moins vite... et plus fort.

M. PRALON.- Bon, une convention entre le Grand Besançon et le Syndicat portant sur ces deux aspects sera mise en place : mise à disposition du terrain et gestion donc qui sera proposée lors d'un prochain Conseil de Communauté.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Je pense que le Maire de Nancray s'abstient. Non, même pas.

M. PRALON.- Il peut, quand même pas sur le Syndicat.

M. LE PRESIDENT.- Bon, bien, des remarques ? Donc c'est adopté à l'unanimité. « Habitat, Politique de la Ville », Robert.

M. STEPOURJINE.- Bien, avant de présenter donc les deux dossiers Habitat, je voudrais remercier très sincèrement notre collègue, le Maire de Saône pour son aide efficace lors du transfert de 4 familles des gens du voyage sur l'aire de Saône. Et je voudrais également remercier et féliciter Aurélie KOLMAYER du service « Habitat, Politique de la Ville et Gens du voyage » pour son courage et pour le travail accompli avec compétence dans la gestion délicate et difficile des aires des gens du voyage.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Programmation de Droit Commun en 2010 - Financement sur crédits délégués de l'Etat (2^{nds} dossiers)

M. STEPOURJINE. - Alors, le 1^{er} rapport, c'est la programmation de Droit Commun, page 95, rapport 7.1. Donc depuis juin 2010, dernière décision communautaire, on vous propose 20 logements supplémentaires, ce qui porte la programmation à 106 logements, soit 78 PLUS et 28 PLA I. Alors, en remarque, vous avez vérifié, vous avez constaté qu'il y avait beaucoup de programmes en vente en l'état de futur achèvement, ce qu'on appelle VEFA. Et bien entendu, ces programmes présentent trois intérêts :

- ils libèrent les bailleurs des études et suivis pour qu'ils travaillent un peu mieux sur ce qu'on appelle le PRU,
- le prix du m² est le même que celui en maîtrise d'ouvrage,
- et on a une meilleure répartition géographique du logement public sur l'Agglomération.

M. LE PRESIDENT.- Bien, est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Rapport suivant, Robert.

Rapport n°7.2 - Subventions pour la réalisation de logements publics - PRU de Clairs Soleils

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.2, page 101. il s'agit donc de subventions du Programme de Rénovation Urbaine de Clairs Soleils pour 47 logements avec Grand Besançon Habitat, à hauteur de 98 365,65 €. Opération avec label Qualitel pour un bâtiment BBC.

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote : R. STEPOURJINE, B. MOYSE, F. ALLEMANN, M. LOYAT, V. HINCELIN, D. POISSENOT, A. MENETRIER, P. GONON.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Merci Robert. « Gestion des déchets ménagers et assimilés - Modification des statuts du SYBERT », Jean-Pierre.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n° 9.1 - Modification des statuts du SYBERT

M. TAILLARD.- Oui, donc le SYBERT a jugé utile de vous présenter un projet de modification de statuts qui a pour but d'adapter l'évolution de ses compétences au cours du temps. Donc ce projet d'évolution de statuts concerne plus particulièrement la préparation d'une situation pour laquelle on pourrait imaginer qu'un four tombe en panne ou tombe en fin de vie et où il faudrait exporter des déchets sur un autre site. Donc qui intègre, entre autres, cette notion de besoin de fonction de transfert et de création d'un quai de transfert associé.

Dans d'autres domaines, il s'agit de pouvoir faire évoluer la politique de prévention pour l'élargir, en particulier toutes les opérations qui vont être engagées dans le domaine de la prévention et de l'action sur le compostage collectif en pied d'immeuble.

Donc, essentiellement, le dernier élément, c'est la possibilité pour le SYBERT, lorsque la mise en place de la Redevance Incitative sera généralisée sur l'ensemble du SYBERT, ce qui est pour 2012. On aura donc des réductions de tonnage qui seront traitées dans les fours et on aura donc des capacités excédentaires de four qui permettront d'imaginer que le SYBERT vende ses services à des structures extérieures pour rentabiliser les équipements.

Donc voilà l'ensemble des points principaux qui sont intégrés dans l'évolution des statuts qui vous sont proposés ici pour avis.

M. LE PRESIDENT.- Alors, est-ce que par rapport à ces modifications, cela a été vu, j'imagine, très largement au SYBERT, avec nos délégués, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui.

M. LETHIER.- Simplement le Trésorier Payeur Général et le Directeur des Services Fiscaux n'existent plus...

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est le DR fi...

M. LETHIER.- C'est un seul Directeur... à corriger.

M. TAILLARD.- On prend acte de cette modification qui nous avait échappée.

M. LE PRESIDENT.- C'est le Directeur régional des finances publiques, c'est ça ? C'est Monsieur CHANTEREAU

M. TAILLARD.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci de cette remarque et là c'est un spécialiste qui a vu ça. C'est un homme de la Maison. Bien, merci.

INTERVENANT MASCULIN.- *Inaudible*

M. LE PRESIDENT.- Ah bon, bon alors cela n'avait pas été entendu là-bas. Il faut effectivement bien considérer que cela n'existe plus. Il n'y a plus de Directeur des Services Fiscaux, ni de TPG, il y a un Dir. FIP maintenant. Voilà, bon, il n'y a pas de remarques, pas d'opposition ? Adopté. Jean-Claude.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n° 2.1 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1^{ère} ligne de tramway

M. ROY.- Rapport 2.1. Il s'agit donc d'autoriser la signature d'un marché d'études géotechniques sur le linéaire de la 1^{ère} ligne de tramway. La remise des offres était fixée au 6 septembre dernier et l'attribution du marché par la Commission d'appel d'offres le 17 septembre.

C'est un marché à bons de commande. Dans sa séance du 17 septembre donc la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise dont l'offre était la plus avantageuse, à savoir la société GEOTEC, pour un montant estimé de 239 860 € HT. Il est donc proposé ce soir de vous prononcer sur l'attribution de ce marché à la société GEOTEC.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, rapport suivant.

INTERVENANT FEMININ.- Non, non.

M. LE PRESIDENT.- Contre ? Alors levez la main, clairement, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8 contre. Pas d'abstentions ? 1 abstention, 2 abstentions, c'est ça André ? Bien, rapport 2.2 « Avenant n°1 au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique » Jean-Claude.

Rapport n° 2.2 - Tramway - Avenant n°1 au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique

M. ROY.- Il est proposé de signer un avenant n°1 tenant compte, d'une part, du report du lancement des études de projet et d'autre part, des études complémentaires, pour rappeler, qui ont été menées jusqu'au 30 juin 2010, des études complémentaires du tracé sur les quais. Il est proposé donc de signer un avenant n°1 au marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage technique attribué à SYSTRA, pour un montant de 43 500 € HT, soit une augmentation du marché sur cette opération de 1,58 %.

M. LE PRESIDENT.- Je présume le même vote ? 8 contre ? 2 abstentions ? C'est adopté. Rapport suivant « Acquisition d'une propriété bâtie dans le secteur Polygone/Brûlard ».

Rapport n° 2.3 - Tramway - Acquisition d'une propriété bâtie dans le secteur de Polygone/Brûlard

M. ROY.- Ce sont les premières acquisitions foncières, pour la ligne qui traverse ce secteur Polygone/Brûlard, ça nécessite l'acquisition de biens bâtis et non bâtis cadastrés, vous avez les références à la page 117. Ces biens appartiennent à Habitat 25, il s'agit d'une propriété comprenant un bâtiment ancien de type hangar, découpé en 16 garages, 5 garages sur 16 sont actuellement loués. Les biens seront acquis libres de toute occupation. Cette vente est évaluée par le service des Domaines à 87 080 € HT et hors droits d'enregistrement, conformément à l'estimation des services fiscaux. Il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition de ces biens pour le montant que j'ai évoqué, 87 080 € HT.

M. LE PRESIDENT.- Je te remercie Jean-Claude. Donc 8 votes contre, même vote j'imagine, 2 abstentions, merci.

Rapport n° 2.3 - Tramway - Autorisation de déposer un dossier de demande de financement complémentaire au titre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement

M. LE PRESIDENT.- Le rapport suivant, c'est un rapport important : « Autorisation de déposer un dossier de demande de financement complémentaire », vous savez que nous avons déjà eu, au titre du Grenelle 1, 30,1 M€, vous savez que le trajet de référence a été modifié. Donc je me suis entretenu de cela avec Monsieur le Préfet et nous avons convenu qu'il convenait de déposer un nouveau dossier dans le cadre du Grenelle 2 pour essayer d'avoir une subvention complémentaire, d'une part en prenant compte de cet allongement du tracé et d'autre part, une demande au titre de la mise en place d'un système de récupération d'énergie, ce qui va faire plaisir à Pierre RADANNE. J'espère qu'il soutiendra ce dossier-là dans les instances décisionnaires, puisque, effectivement, il y a des dispositifs qui, désormais, peuvent permettre de réduire la consommation énergétique de façon significative et donc nous demandons aussi un demande de subvention pour voir si cela est possible. Je dis que c'est important parce que la date de dépôt du dossier, c'est demain. Donc c'est pour cela qu'il faut le passer ce soir, parce que c'est demain dernier délai. Benoît.

M. CYPRIANI.- Oui, alors nous avons décidé lors du vote sur le tramway que, suite au choix du tracé, on avait voté contre et puis ensuite on voterait pour toutes les délibérations relatives au tramway, sauf celles qui étaient directement reliées au tracé, au changement du tracé et pour lesquelles on s'abstiendrait. Alors là, on a un petit problème, c'est qu'on est très intéressé par la partie relative, c'est bien calculé...

M. LE PRESIDENT.- Non, non, ce n'est pas calculé, oh la la...

M. CYPRIANI.- Non, mais je termine, je plaisantais, je plaisantais. Donc on est intéressé par la demande relative à l'économie d'énergie, donc à ce nouveau système, mais par contre on reste opposé à la partie relative au tracé, donc je vous demande soit de dissocier les deux éléments de ce dossier, soit, sinon on s'abstiendra sur l'ensemble du rapport.

M. LE PRESIDENT.- Ecoutez, dans ma grande bonté, je crois qu'on peut dissocier. Ce n'est pas gênant. Ecoutez, je ne veux plus me battre pour ça. Bon, alors, est-ce que vous êtes d'accord pour une dissociation ou pas ?

L'ASSEMBLEE.- Non !

M. LE PRESIDENT.- Bon, majoritairement c'est non ! Donc on vote globalement, moi je l'aurais fait, mais enfin bon, on ne va pas se bagarrer avec ça. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Alors qu'ils lèvent la main. Alors, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10. Quels sont ceux qui sont contre cette demande de subvention complémentaire ? 8, 9, surprenant, on vous demande de l'argent en plus, enfin bon. D'accord, mais vous ne voulez pas qu'on ait de l'argent en plus, tant mieux, bon. Bon, donc les autres sont favorables, je vous remercie. Je comprends bien votre position, pas de problème.

Bien « Appel d'offres relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus », Jean-Claude.

Rapport n° 2.5 - Appel d'offres relatif à la fourniture, l'entretien et la maintenance de poteaux et abribus -
Autorisation de lancement et de signature du marché

M. ROY.- C'est un marché donc qu'on renouvelle tous les 3 ou 4 ans, cela concerne la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance des poteaux d'arrêts et d'abribus sur l'ensemble du territoire de la Communauté. Le montant du marché est estimé à 640 000 € HT, pour une durée de 4 ans. Il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur le lancement de cette procédure d'appel d'offres.

M. LE PRESIDENT.- Remarques ? Abstentions ? Oppositions ? Il n'y en a pas. Donc adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2.6 - Appel d'offres relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transports urbains - Autorisation de lancement et de signature du marché

M. ROY.- Le rapport suivant c'est aussi le lancement d'une procédure d'appel d'offres afin de renouveler le marché d'exploitation des supports publicitaires des bus, vous connaissez, il y en a sur le côté, il y en a sur l'arrière. Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2013. Et actuellement cette exploitation qui est assurée par la société METROBUS, rapporte une redevance annuelle minimale garantie de 247 000 € HT.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarque. C'est adopté. Rapport suivant « Economie, Emploi », Jean-Pierre. « Portes de Vesoul - Vente d'une assiette foncière à la Région de Franche-Comté ».

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n° 3.1 - Portes de Vesoul - Vente d'une assiette foncière à la Région Franche-Comté

M. MARTIN.- Depuis 2008, la CAGB met à disposition du Lycée Pierre Adrien PARIS une parcelle de terrain de 3 087 m² qui est utilisée comme plateforme de travaux publics. Il convient ce soir de confirmer cet accord pour l'installation définitive de cette plateforme en cédant la parcelle à la Région de Franche-Comté qui a la compétence Lycée, pour un montant total TTC de 18 522 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? Adopté. « Avenant au marché d'études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités - Portes de Vesoul ».

Rapport n° 3.2 - Portes de Vesoul - Avenant au marché d'études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités

M. MARTIN.- La société SOBERCO Environnement, chargée de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme a réalisé 50 % des réunions prévues dans la phase 3. Il convient donc de signer un avenant au marché signé en 2007, précisant une diminution de coût de 2 837,50 € pour un nouveau marché à hauteur de 147 162,50 €.

M. LE PRESIDENT.- Bon, je pense qu'il n'y a pas de remarque, c'est donc adopté. Rapport suivant.

Rapport n° 3.3 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la collectivité -
Bilan au 31/12/2009

M. MARTIN.- Alors le bilan Hauts du Chazal au 31 décembre 2009, un rappel, nous avons déclaré d'intérêt communautaire le 14 septembre 2001 les zones destinées à l'activité économique, soit 17 hectares cessibles sur les Hauts du Chazal. Nous avons signé une convention de gestion commune avec la Ville de Besançon qui a en charge la partie Habitat avec une clé de répartition 57/43. 57 % pour l'Agglo et 43 % pour la Ville. Pour ce bilan, si vous en êtes d'accord, je me limiterai à quelques points importants parce que je suppose que chacune et chacun a lu le rapport.

- concernant les travaux de voirie, le traitement paysager du mail, le passage inférieur rue de Dole, qui a été mis en service début septembre,
- concernant la commercialisation il y a environ 13 % du foncier qui a été vendu, soit 26 565 m² pour l'habitat et 10 331 pour l'activité économique,
- en ce qui concerne le bilan financier au 31 décembre 2009, il a été réalisé 44 % des dépenses soit 19 884 K€ et 29 % des recettes. Le bilan global au 31/12/2009 est de 45 212 386 €, en baisse de 0,04 % par rapport à 2008 et ce, grâce aux subventions FEDER et CPER.

M. LE PRESIDENT.- Alors ne prennent pas part au vote, outre moi-même, Jean-Pierre et Michel LOYAT. Est-ce qu'il y a des questions à poser sur ce CRAC ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté, je passe au rapport 3.4. « Incubateur d'entreprises ».

**Rapport n° 3.4 - Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté - Soutien financier 10^{ème}
anniversaire**

M. MARTIN.- L'incubateur qui a été mis en place en 2000 accueille des porteurs de projets et les accompagne jusqu'à la création d'entreprises. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, la CAGB attribue annuellement 10 K€ à l'incubateur pour le financement de ses charges propres. Depuis 10 ans l'incubateur a favorisé la création de 36 entreprises en Franche-Comté. 36 entreprises technologiquement innovantes qui ont généré 191 emplois. 20 entreprises sont aujourd'hui implantées sur le territoire du Grand Besançon pour 134 emplois et dont vous avez la liste jointe au rapport. Ce soir, nous vous sollicitons pour attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour la journée des 10 ans de l'Incubateur qui se déroulera, je n'ai pas la date.

M. LE PRESIDENT.- Alors, pour fêter les 10 ans de, ce qui est un succès d'ailleurs, l'Incubateur d'Entreprises, il n'y a pas de remarque, d'opposition, d'abstention ? C'est adopté. « CORTECS ».

Rapport n° 3.5 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence - Projet CORTECS

M. MARTIN.- Le projet CORTECS porte sur les équipements et systèmes de gestion technique et électrique des blocs opératoires, dans le cadre du volet télémédecine. Ce projet propose de concevoir un démonstrateur sur la forme d'une salle d'opération embarquée dans un semi-remorque intégrant toutes les fonctionnalités d'efficacité énergétique et de confort pour l'équipe chirurgicale et le patient. L'ambition de ce projet est de fédérer un groupe de travail unique des connaissances scientifiques concentrées autour du Pôle de compétitivité Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique. La société COVALIA, sortie de l'Incubateur, est impliquée dans ce projet à double titre, interfaces Homme-Machine et télémédecine. Le projet CORTECS s'étalera sur 36 mois environ pour un montant total estimé à 2 960 000 €.

La Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation a validé le projet COVALIA le 28 juin 2010 et OSEO a retenu une assiette de 190 344 € dont 140 870 € de frais de personnel. Le montant de l'aide proposée du Grand Besançon est de 25 000 € sous forme de subvention pour le financement du programme d'innovation porté par COVALIA.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarque ? C'est adopté. Rapport suivant.

Rapport n°3.6 - Fonds Régional à l'Innovation - Avenant n°1 - Convention triennale 2009-2011 Région Franche-Comté, Grand Besançon et OSEO

M. MARTIN.- Donc « avenant à la convention OSEO ». Le Grand Besançon s'est engagé en 2005 aux côtés des autres acteurs économiques en faveur de la démarche fédératrice « Pôle de Compétitivité des Microtechniques ». Face à la nécessité de mettre en place de nouveaux outils locaux d'intervention publique pour répondre aux attentes des porteurs de projet innovant à chaque étape de leur développement, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement le 13 octobre 2006 en faveur du dispositif proposé par la Région et OSEO, le Fonds Régional d'Aide à l'innovation - pour mémoire, le FRI a été abondé à hauteur de 1 350 000 € par le Grand Besançon entre 2006 et 2009. Le présent rapport rappelle notamment les grandes lignes du dispositif FRI et propose un projet d'avenant n°1 à la convention en vue d'abonder le FRI, à hauteur de 150 000 € en 2010.

M. LE PRESIDENT.- Bien, il n'y a pas de remarques ? C'est adopté. « Modification des statuts de la sedD ».

Rapport n°3.7 - sedD - Modification des statuts

M. MARTIN.- Alors, l'actualisation des statuts de la sedD porte sur 4 points :

- l'objet social,
- la durée de la société,
- l'augmentation du Capital social,
- et l'ouverture de l'actionnariat.

Sur l'objet social il est précisé que la société exercera pour le compte des activités territoriales, de leur groupement, directement ou indirectement, seule ou en partenariat, c'est nouveau, des activités d'études et de réalisations et ce qui est nouveau de commercialisation, d'administration et de gestion. J'en reste là pour l'objet social si vous en êtes d'accord.

Concernant la durée de la Société, actuellement de 70 ans à compter du 11 mai 1959 soit jusqu'au 10 mai 2029, la sedD prend régulièrement des engagements à long terme, exemple, City Park qui va jusqu'en 2048, qui vont donc au-delà de sa durée de vie, ce qui peut éventuellement créer un risque juridique s'il y a interprétation stricte de cette situation. Pour y remédier la durée de la Société pourrait être portée à 99 ans à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue en novembre 2010, soit jusqu'en 2109.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, c'est mieux ça, quand même.

M. MARTIN.- Bien, augmentation du capital par incorporation des réserves. Je rappelle que dans le cadre du suivi de Plan de Développement 2004-2007, le Conseil d'Administration de la sedD s'était réservé la possibilité de proposer une augmentation de capital par l'incorporation de réserves dès lors que le poste « Autres Réserves » du bilan dépassait 10 % du chiffre d'affaires.

Avec un chiffre d'affaires moyen de 4 M€ et un poste « Autres Réserves » de 1 658 893,41 € la sedD peut procéder à l'augmentation de son capital en revalorisant les actions souscrites qui passeraient de 51,50 € à 68,00 €.

Cette modification aurait pour conséquence :

- de porter le capital social de 3 788 340 € à 5 002 080 €,
- de ramener le poste « Autres Réserves » de 1 658 892,41 € à 445 152,41 €, soit environ 10 % du chiffre d'affaires,
- sans toucher ni aux réserves légales qui sont de 114 952 €, ni au résultat 2009 qui est de 495 512 €.

Concernant l'ouverture de l'actionnariat au Crédit Agricole, cette ouverture s'inscrit dans un cadre de réel partenariat de proximité et se traduirait par une augmentation du Capital par apports en numéraire. Les actions à créer seraient limitées aux actions non souscrites par DEXIA lors de la dernière augmentation de capital, soit 5 000 actions, pour un montant total de 411 750 €. Le nouveau capital serait porté à 5 342 080 € pour 78 560 actions à 68,00 € chacune. La part CAGB serait ramenée à 6,39 %, niveau équivalent à 2008 contre 6,83 % actuellement.

Le Conseil d'Administration reviendrait à 13 administrateurs, sans incidence sur les postes dévolus à la CAGB.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Pierre. Il faut noter qu'il y a des administrateurs de la sedD ici, Ce n'est pas noté, mais ils ne prennent pas part au vote. Je pense qu'il y a : Jean-Pierre MARTIN, Jean-Louis FOUSSERET, Michel LOYAT, Gabriel BAULIEU, et Jean-Sébastien LEUBA.

A la sedD ? Non. Ah, tu poses une question ? Pourquoi tu lèves la main ?

M. LEUBA.- Je m'abstiens.

M. LE PRESIDENT.- Ah, tu t'abstiens. Je demandais les administrateurs, c'est pour ça, je disais, je ne te vois pas pour les administrateurs.

M. BAULIEU.- Inaudible

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, non mais, d'accord je comprends. Parce que, travaillant au Crédit Agricole, il ne peut pas prendre part au vote, c'est très bien. Voilà, donc il y a, Jean-Sébastien ne prend pas part au vote avec LOYAT, FOUSSERET, BAULIEU, non, MARTIN et il y a qui ? Il en manque un encore là. Mais vous regarderez, mais, pas les administrateurs, voilà.

Bien, autrement il n'y a pas de remarque ? C'est adopté. « SMAIBO ».

Rapport n° 3.8 - SMAIBO - Modification des statuts

M. MARTIN.- Le présent rapport concerne la modification des statuts du SMAIBO. Cette modification concerne l'extension des compétences du Syndicat à la Zone d'Activités de Pouilley-les-Vignes. Et il ne s'agit pas de créer, de lancer la Zone d'Activités de Pouilley-les-Vignes dans sa totalité, mais simplement de répondre à la demande d'un industriel et donc il y aura création de deux parcelles sur ce secteur de Pouilley-les-Vignes. Donc en tant que membre du Syndicat Mixte la CAGB doit émettre un avis sur la modification statutaire du SMAIBO.

M. LE PRESIDENT.- Je propose qu'elle émette un avis favorable mais que ne prennent pas part au vote les membres de la CAGB qui sont au SMAIBO, entre autres, peut-être son Président, Bernard GAVIGNET et les autres, vous regarderez, mais là il ne faut pas qu'ils prennent part au vote... BAULIEU, MARTIN, PREIONI et beaucoup d'autres, vous regarderez. C'est adopté. Alors le dernier dossier, enfin l'avant-dernier « Chocolat en fête ».

Rapport n°3.9 - Chocolat en fête - Soutien financier pour l'organisation du Salon

M. MARTIN.- Le Chocolat s'invite à Besançon...

M. LE PRESIDENT.- Pour la fête de fin d'année c'est bien.

M. MARTIN.- Donc le Salon « Chocolat en fête » sera l'invité d'honneur des talents Comtois à Micropolis les 19, 20 et 21 novembre 2010. et l'Union des Artisans Pâtisseries, Chocolatiers, Glaciers et Traiteurs du Doubs sollicite une subvention du Grand Besançon de 1 500 € pour l'organisation de ce salon.

M. LE PRESIDENT.- Bon, c'est une aide à ce syndicat, c'est clair. Ils ont peut-être droit à quelques pralines. Il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Dernier point, « Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil » est-ce que vous avez des questions à poser ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

La séance est levée à 20h15.